

RAPPORT D'ACTIVITÉ

FRANCE DIGUES

2021



Journée Technique - Gestion de la végétation sur les digues – Orléans juillet 2021

Programme d'actions - 2022

Le Président de France Dignes
Yves WIGT



2 Chemin des Marronniers - 38100 Grenoble
contact@france-dignes.fr
www.francedignes.fr | 04 76 48 81 05



ASSOCIATION
NATIONALE
DES GESTIONNAIRES
DE DIGUES

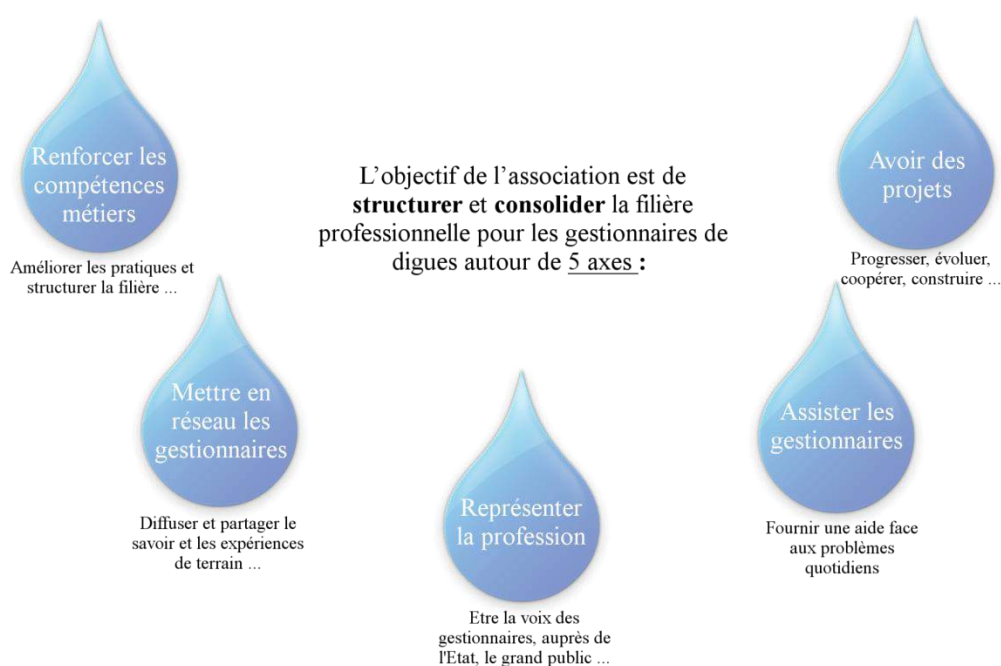
Sommaire

Sommaire.....	2
Le projet et les objectifs de France Dignes	3
Les digues en réseau	3
Vie associative.....	4
Le Conseil d'Administration et le Comité Technique	4
L'équipe salariée	6
Les membres de France Dignes au 31/12/2021	8
L'évolution des adhésions en 2021	10
Les membres associés	13
Les partenaires	15
Être membre de France Dignes cela signifie	17
Synthèse du compte de resultat 2021	18
Rapport d'activité : Les actions réalisées en 2021.....	21
ACTION 1 : SIRS Dignes	21
ACTION 2 : Animation et appui réseau	30
ACTION 3 : Journées techniques, Web'Tech et formations	35
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire	43
BILAN des actions 2021	47
Programme d'actions : Quels projets pour l'année 2022 ?	48
SIRS Dignes V2	48
Animation du réseau et communication	54
Journées techniques et formations	57
Cycle Géotechnique.....	57
Web'Tech Mécanismes et scénarios de rupture des digues.....	58
Cycle géotechnique : JT 1 Les bases Intérêt de la géotechnique et les différentes techniques d'investigation d'un ouvrage	59
Web'Tech des partenaires Présentation de 3 essais d'érosion et leurs applications.....	60
Journée technique : Intégration des ouvrages de protection contre les inondations	61
Journée technique : Gestion des digues en milieu maritime	62
Journée technique : Hydraulique en lien avec les systèmes d'endiguement et modélisation	63
Veille technique et réglementaire	67
Partenaires techniques	72
Partenaires financiers	72

Le projet et les objectifs de France Dignes

Les digues en réseau

France Dignes porte, depuis 2013, la volonté de **structurer la profession de gestionnaire de digues** en construisant un **réseau** qui leur est dédié. Ce réseau est animé sur la base d'échanges et de partages d'expériences pour répondre aux besoins des gestionnaires (connaissances, compétences, bonnes pratiques). Au vu de la complexité technique et réglementaire, et des enjeux qui entourent ces ouvrages de protection, la constitution d'un véritable point d'appui national est indispensable.



Les objectifs de l'association

- ❖ **Animer et assister le réseau des gestionnaires de digues** : diffuser et partager le savoir et les expériences de terrain
- ❖ **Renforcer les compétences métiers des gestionnaires** : améliorer les pratiques et structurer la filière par des actions de formation et de professionnalisation
- ❖ **Assister les gestionnaires** : fournir une aide face aux problèmes quotidiens
- ❖ **Assurer un accès et une assistance** à des outils spécifiques développés par l'association (exemple : SIRS Dignes)
- ❖ **Représenter la profession** : être la voix des gestionnaires et être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics
- ❖ **Participer à des projets** nationaux, européens ou internationaux
- ❖ **Progresser, évoluer, coopérer, construire** : avoir des projets...

Le Conseil d'Administration et le Comité Technique

→ Les membres du Conseil d'Administration en 2021



M. Yves WIGT

- Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
- Président France Dignes



M. Christophe ENGRAND

- Vice-président du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)
- Vice-Président France Dignes



M. André FAVRE

- Vice-président du Syndicat Mixte Moselle Aval
- Trésorier France Dignes



M. Jean-André LEMIRE

- Vice-Président en charge des régimes Hydrauliques et des déchets à la CdC de Montesquieu
- Trésorier adjoint France Dignes



M. Michel HABIG

- Président Syndicat mixte du bassin de l'Ill (SyMBI)
- Secrétaire France Dignes



M. Thierry SCHAAL

- Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'eau, l'assainissement et la GEMAPI - Maire de Fegersheim - Vice-président du SDEA.
- Secrétaire adjoint France Dignes



M. Jean-Marc BLUY

- Conseiller municipal de la ville d'Avignon
- Administrateur France Dignes



M. Emmanuel ALZURI

- 1er Conseiller de l'Agglomération Pays Basque
- Administrateur France Dignes



M. William AUGUSTE

- 1er Adjoint et Conseiller Délégué à la Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP)
- Administrateur France Dignes



M. Williams DUFOUR

- Vice-Président du Syndicat Interdépartemental du Guiers e de ses Affluents (SIAGA) - Maire de Miribel les échelles - Conseiller communautaire "cœur de Chartreuse"
- Administrateur France Dignes



M. Pierre RAVIOL

- Président du Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM), Adjoint au maire d'Arles, Conseiller communautaire à l'ACCM et autres présidences
- Administrateur France Dignes



M. Christopher VARIN

- Représentant de l'EPTB Meurthe-Madon
- Administrateur France Dignes

→ Activité du Conseil d'Administration

Les élus du CA de France Dignes sont très investis dans les actions de l'association : ils définissent les objectifs et orientations stratégiques de l'association, notamment dans un contexte de fortes évolutions réglementaires, ils valident le programme d'action en lien avec le Comité Technique, et prennent les décisions nécessaires concernant le personnel.

Contraint par les mesures sanitaires, le Conseil d'Administration n'a pu se réunir physiquement qu'une seule fois en 2021 en septembre à Charleval. Les 3 autres CA se sont tenus en visioconférence et ont permis de continuer à rassembler nos élus et à assurer la continuité des activités de l'association. Même si l'outil visioconférence présente des avantages, notamment avec des élus représentant la France entière, les rencontres sont malheureusement moins enrichissantes humainement. Nous perdons la plus-value des visites de terrain que nous aimions réaliser avec les élus afin qu'ils puissent également bénéficier de la mise en réseau offerte par l'association et du retour d'expérience de leurs pairs. Heureusement, la situation devrait s'améliorer pour 2022.

→ Assemblée Générale 2021



De nombreux adhérents étaient représentés et nous tenons à vous remercier pour le soutien et l'intérêt que vous manifestez ainsi à nos activités ! Les élus ont salué le **dynamisme** de l'association malgré la crise sanitaire et la difficulté à organiser des événements : France Dignes compte 34 **nouvelles structures en 2021**, ce qui montre la vitalité de l'association et confirme qu'elle répond à un réel besoin.

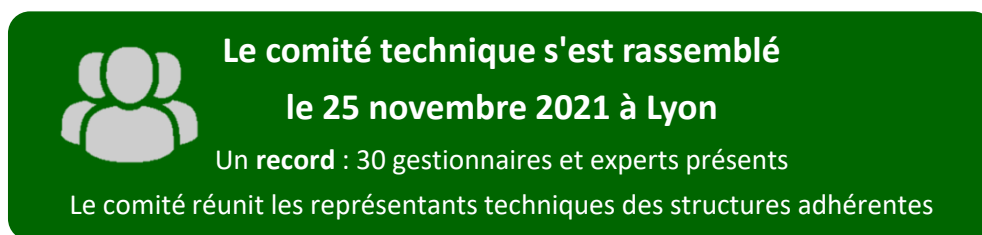
❖ Vote et renouvellement du CA

Lors de cette AG, les élus représentants des structures ont validé le rapport d'activité 2020 et le programme d'action 2021, ainsi que les comptes annuels 2020 et le budget 2021.

Nous avons le plaisir d'avoir eu un CA au complet (voir les membres du CA ci-dessus), rassemblant 12 élus de la France entière.

❖ Une demi-journée technique dédiée aux élus (voir la rubrique « ACTION 3 : Journées techniques, Web'Tech et formations »)

→ Comités techniques : des rendez-vous incontournables



Ce dernier a été l'occasion de réfléchir ensemble sur :

- La réglementation et son application complexe
- La difficulté de la mise en œuvre des EDD (Bureaux d'études surchargés, études expertes, etc.)
- La récente mobilisation de l'association auprès du Ministère de la Transition Écologique (pour un assouplissement des procédures d'autorisation en système d'endiguement)
- L'élaboration du programme d'activités 2022 (Journées techniques, webinaires, groupes de travail, SIRS digues...).

Les comptes rendus des CoTech sont envoyés à l'ensemble des représentants techniques des structures adhérentes à France Dignes et accessibles pour nos adhérents sur les pages « [CoTech et Groupes de travail](#) ».

L'équipe salariée

L'équipe est composée de 4 salariés : Perrine BROUST, Jordan PERRIN, Béatrice TOURLONNIAS et Florence SALIGNON.

Particularité pour 2021/2022, Eugénie REY nous a rejoint pour palier la congé maternité de Perrine.

Perrine BROUST a intégré France Dignes en septembre 2016. Elle est chargée :

- Animation liée au réseau de gestionnaires de digues
- Veille technique et réglementaire
- Gestion financière de l'association
- Encadrement de l'équipe.

Fin 2021, elle met ses missions entre parenthèses pour partir en congé maternité et préparer une nouvelle venue !

Jordan PERRIN a intégré France Dignes en juillet 2016. Il est chargé :

- SIRS DIGUES V2 (suivi des maintenances et de l'évolution, déploiement, communication sur le logiciel, formations, etc.)
- Sites internet SIRS et France Dignes, outils de communication
- Suivi de projets de recherche et développement et appui à la veille

L'arrivée de **Florence SALIGNON** en octobre 2019, a permis d'apporter de nouvelles compétences au sein de l'équipe. D'un profil assistante de gestion, elle a pris en charge :

- Tâches administratives et comptables
- Saisie comptable en interne, suivi de la trésorerie et mise en place d'une comptabilité analytique (meilleur suivi budgétaire).

La révision de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels de France Dignes est confiée à la société d'expertise comptable IN EXTENSO à Grenoble. L'association bénéficie d'un accès à un logiciel comptable permettant un gain de temps et réduisant les risques d'erreur.



Afin de répondre aux mieux à la demande de nos adhérents de plus en plus nombreux, l'équipe s'est agrandie : **Béatrice TOURLONNIAS** est arrivée en septembre 2021. Elle a repris certaines missions de Perrine en matière d'organisation et animation des journées techniques, web'tech et le développement des interventions à façon. Elle appuie ponctuellement l'équipe sur les autres activités (animation du site web, veille technique et réglementaire, groupe de travail).

Enfin, en remplacement de Perrine BROUST partie en congé maternité jusqu'à septembre 2022, **Eugénie REY** est arrivée au sein de l'équipe pour 1 an. Elle est chargée d'animer la vie associative (réunir le CA, organiser les comités techniques, etc.), développer les partenariats et prendre le relai sur la veille réglementaire.

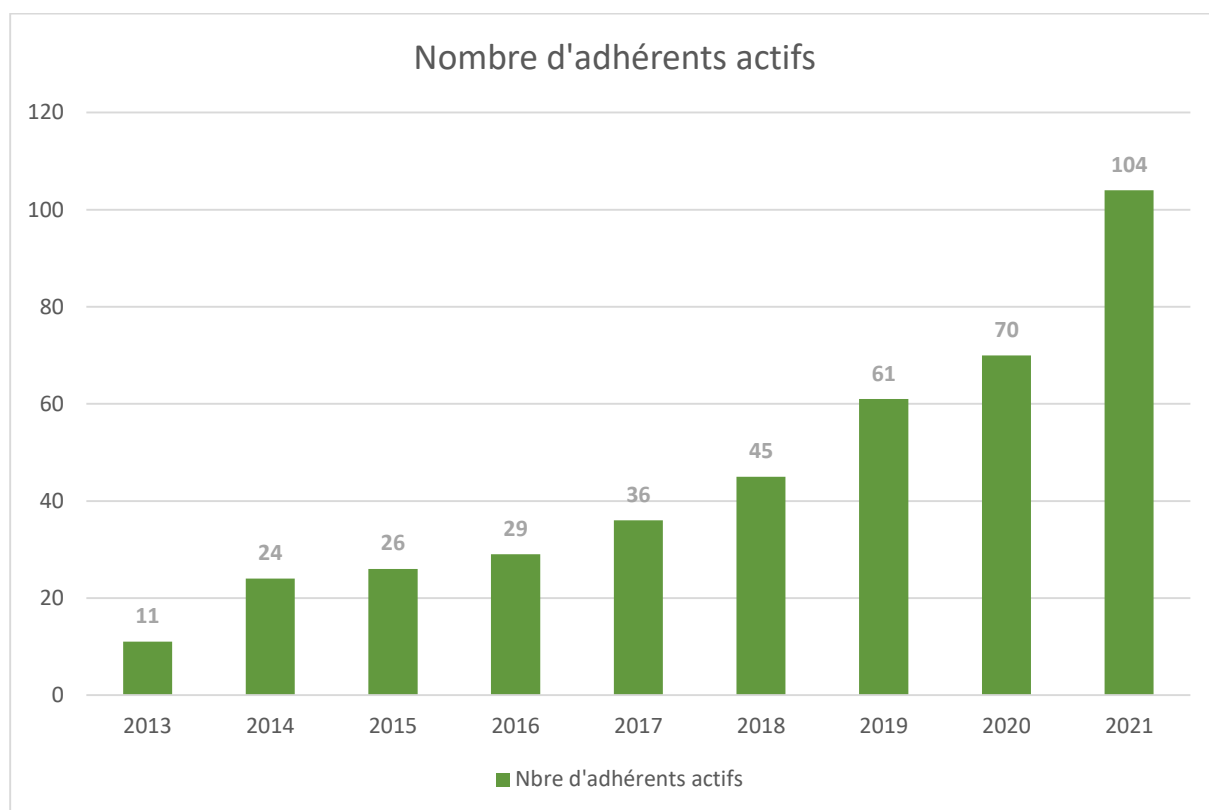
L'équipe est hébergée au sein des **locaux du SYMBHI à Grenoble**. La mise à disposition gratuite des locaux est évaluée dans les comptes annuels en « contributions volontaires » et formalisée dans une convention.

Les membres de France Dignes au 31/12/2021

Agglomération d'Agen	Métropole du Grand Paris
ARCHE Agglo	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire / DGPR
AS Bresson à St Ismier	Montpellier Méditerranée Métropole
Assemblée du Pays Vanoise Tarentaise	Office National des Forêts
Bordeaux Métropole	Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
Bureau de recherches Géologiques et Minières	Pays de Montbéliard agglomération
Challans Gois Communauté	PETR Pays des Nestes
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon	Pôle Métropolitain Côte d'Opale
Communauté d'agglomération Le Cotentin	SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole	Syndicat de l'Orge
Communauté d'Agglomération de Nevers	Syndicat de la Rivière Ain Aval et de ses affluents
Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois	Syndicat de Mise en Valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin Versant du Garon
Communauté d'Agglomération Grand Avignon	Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	Syndicat du Haut-Rhône
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	Syndicat du Pays de Maurienne
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique - AQTA	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
Communauté de communes Cœur de Tarentaise	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse
Communauté de Communes de Forez-Est	Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
Communauté de communes de la côtière à Montluel	Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses affluents
Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval
Communauté de Communes de l'île de Ré	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues
Communauté de Communes de Montesquieu	Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande - SMGSN
Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche	Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon

Communauté de communes des Versants d'Aime	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
Communauté de communes Drome Sud Provence	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	Syndicat Mixte de l'Adour Amont
Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras	Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Vallée de la Durance
Communauté de Communes Médoc Atlantique	Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses abords
Communauté de Communes Rhône Lez Provence	Syndicat mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
Communauté de communes Val Vanoise	Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières
Communauté Intercommunale des Villes solidaires	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
Communauté Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget	Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau
Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Syndicat Mixte du Bassin du Grand Hers
Conseil départemental de la Gironde	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
Conseil départemental de Seine Maritime	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux
Département du Territoire de Belfort	Syndicat Mixte du Bassin Versant du LEZ
Entente Oise Aisne	Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Epage de la Bourbe	Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime - SML
EPTB GARDONS	Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhone et de la Mer
EPTB Meurthe Madon	Syndicat Mixte Moselle Aval
EPTB Seine Grands Lacs	Syndicat Mixte pour les inondations, l'Aménagement et la gestion de l'Eau Maralpin
EPTB Vidourle	Syndicat Mixte Rivières de Haute-Alsace
Etablissement Public Loire	Syndicat Mixte Seine Ouest
Eurométropole de Strasbourg	Territoire de la Côte Ouest
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Troyes Champagne Métropole
Grand Port Maritime de Rouen	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord
Grenoble Alpes Métropole	Valence Romans Agglo
Institution Adour – EPTB – service risques fluviaux	Ville d'Avignon
Lorient Agglomération	
Métropole de Lyon	

L'évolution des adhésions en 2021



Le nombre d'adhérents à l'association suit une croissance très forte cette dernière année.





34 nouvelles adhésions en 2021

Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR)	Syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA)	Pays des Nestes (PETR)
Syndicat Aménagement du Chablais (SIAC)	Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon (SMAGGA)	Grand Paris Métropole (GPM)
Communauté de Communes Haute Tarentaise (CCHT)	Syndicat Mixte de l'Ouvèze provençale (SMOP)	CA Nîmes Métropole
Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime (SML76)	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA)	Grand Chalon
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)	Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)	Saint Brieuc Armor Agglomération
Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)	Agglomération Nevers	Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents (SR3A)
Communauté de Communes Vallées Aigueblanche (CCVA)	Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN)	TCO
EPTB Vidourle	Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO)	Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol (SBCDol)
Communauté de Communes Guillestrois-Queyras (CCGQ)	Syndicat de l'Orge	Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT)	Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel régional du Verdon (SMPNRV)	CA Le Cotentin
Pôle Métropolitain Côté d'Opale (PMCO)	Syndicat Mixte du Bassin du Grand Hers (SBGH)	Syndicat Mixte du bassin versant du Don (SMBVD)

Et bien d'autres ont manifesté leur volonté de devenir membres de l'association en 2022.



Carte des adhérents de France Dignes (01/2022)

Les membres associés

→ L'État / DGPR

L'État est un partenaire majeur de France Dignes autant financièrement par le versement d'une subvention de 53k€ que techniquement. Les services de la DGPR, des DREAL ou encore des DDT sont très présents dans les actions et démarches entreprises par France Dignes et participent activement à la vie de l'association.



Les échanges denses et constructifs avec la DGPR pour l'arrêté EDD, et les participations et interventions des DREAL et DDT au sein du comité technique, des journées techniques sont essentielles, riches et appréciées des adhérents.

→ INRAe

L'INRAe, « Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement », est issu de la fusion de l'INRA et de l'Irstea. Premier organisme de recherche mondial spécialisé sur ces trois domaines, il s'engage à relever les défis qui les concernent en proposant par la recherche, l'innovation et l'appui aux politiques publiques de nouvelles orientations pour transformer durablement l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Ce dernier est un partenaire de longue date des gestionnaires de digues. Présent dès 2003 à leurs côtés, l'INRAe a su mobiliser ses moyens et ceux de l'ingénierie publique pour offrir rapidement des outils techniques d'évaluation, de connaissance et d'aide à la décision. C'est donc avec une satisfaction légitimement partagée par tous que l'INRAe a été notre premier membre associé.



→ Le CEPRI

Le CEPRI (Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation) est une association de collectivités territoriales. Il a pour mission principale d'apporter un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Le CEPRI a un large champ d'actions (gestion des ouvrages de protection, politiques publiques de prévention des risques d'inondation centrées sur l'aménagement du territoire, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise, la prévision et alerte ou encore l'information de la population). L'association couvre un panel d'actions plus large que France Dignes qui est plus orientée sur les gestionnaires, apportant ainsi une entrée pratique : bonnes pratiques, outils techniques, expertises...



Ces deux associations sont donc complémentaires, et bénéficient d'adhésions croisées. Les échanges entre les 2 structures sont fréquents et leur collaboration va de l'intervention lors des journées de chacune, à l'échange d'avis et de conseils sur les différents textes réglementaires récents liés à la gestion des systèmes d'endiguements.

→ Le Cerema

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est depuis l'année



2016 un partenaire de France Dignes. Son expertise et ses connaissances concernant les digues et leurs aménagements se révèlent être de véritables atouts.

Le Cerema participe activement au Comité Technique et aux différents groupes de travail de France Dignes.

→ M. Jean-Luc MASSON

Président historique de l'association (de sa création jusqu'au début de l'année 2020), président du SYMADREM pendant près de 10ans, M. MASSON était l'un des membres fondateurs de l'association. Son investissement et ses connaissances du milieu ne pouvaient prendre fin lors de son retrait de la politique, c'est pourquoi il est aujourd'hui membre associé de l'association afin de continuer à suivre cette dernière mais également afin de partager sa riche expérience autant politique que technique dans le milieu des digues.

→ M. Jean MAURIN

Ancien agent de l'Etat à la retraite depuis avril 2017, il fait partie des fondateurs de France Dignes, avec le SYMADREM et l'AD Isère Drac Romanche. Il partage son expérience et son expertise dans le domaine de la gestion des digues.

→ M. Gilbert MERGOUD

Gilbert MERGOUD, retraité et conseiller communautaire sur le territoire du Haut-Rhône. Très impliqué sur son territoire et plus précisément sur les compétences liées à la GEMAPI, il est un référent pour bon nombre d'entités locales (SDIS, Maires et intervenants n'hésitent pas à lui demander conseils et expertise lors des crues, comme en janvier 2018). Vice-président de l'association pendant plus de 2 ans, il s'investit maintenant en tant que membre associé et apporte son vécu et ses connaissances du Rhône.

Les partenaires

→ SYMBHI



Le **Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)** qui a fusionné au 1 janvier 2019 avec l'AD Isère Drac Romanche à Grenoble et le SIGREDA. L'AD-IDR membre historique et fondateur de l'association, était un établissement public créé en 1936 par l'Etat, suite à de graves inondations dans la vallée de l'Isère. Cette structure regroupait le département de l'Isère, 68 communes et 14 associations syndicales de propriétaires riverains.

Le syndicat gère plus de 220 km de digues de protection contre les inondations sur les cours d'eau de l'Isère, du Drac et de la Romanche et certains de leurs affluents.

→ La DREAL Centre – Val de Loire



La **DREAL Centre-Val de Loire** à Orléans est DREAL du bassin Loire Bretagne. Au sein de celle-ci, le SLBLB (Service Loire Bassin Loire Bretagne) participe à la gouvernance et au pilotage des actions inscrites au plan Loire Grandeur Nature, au nom du Préfet Coordonnateur de bassin.

Le fleuve traverse trois régions et six départements. Il est bordé en rive droite et gauche par six cents kilomètres de digues, appelées aussi levées. Ces ouvrages complexes sont un rempart contre les crues qui peuvent être très violentes. Ils servent à canaliser le fleuve dans son lit endigué, protégeant ainsi les vals où vivent plus de 300 000 personnes.

→ Le SYMADREM



Le **SYMADREM (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer)** est un établissement public qui a pour missions l'entretien, la gestion et la surveillance des digues fluviales du Delta du Rhône, de Beaucaire/Tarascon à la mer, d'un tronçon de la digue à la mer et de ses ouvrages annexes (épis, brises lames, tenons). Il réalise des études et des travaux sur son territoire de compétence, en vue d'améliorer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône et les submersions marines. Il participe aux réunions de travail auprès des instances en charge de la gestion globale du fleuve Rhône ou de la mer. En période de crue, il met en œuvre son "plan de gestion des ouvrages en période de crues" (PGOPC) dans le cadre de ses missions de surveillance. Le SYMADREM gère un linéaire de 230 km de digues de protection contre les crues et les submersions marines.

→ L'ARRA²



L'ARRA² (Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne) est depuis l'année 2018 un partenaire de France Dignes. Riche d'un réseau des plus dense du sud-est de la France, elle " anime depuis 1999 un réseau de plusieurs centaines de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les

connaissances techniques sur des thématiques de plus en plus complexes autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau."

→ Le CFBR



Le **CFBR (Comité Français des Barrages et Réservoirs)**, est depuis 2021 partenaire de l'association. Le CFBR a pour mission de favoriser le progrès dans la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des barrages, des réservoirs et des digues. Lieu d'échange d'informations entre ses membres, il organise chaque année un Colloque Technique ouvert à la profession. Des groupes de réflexion nationaux sont chargés d'élaborer des recommandations. Le CFBR participe activement aux travaux de la Commission Internationale des Grands Barrages dont il est un représentant actif.

Être membre de France Dignes cela signifie

→ Mutualiser des moyens et faire progresser la profession

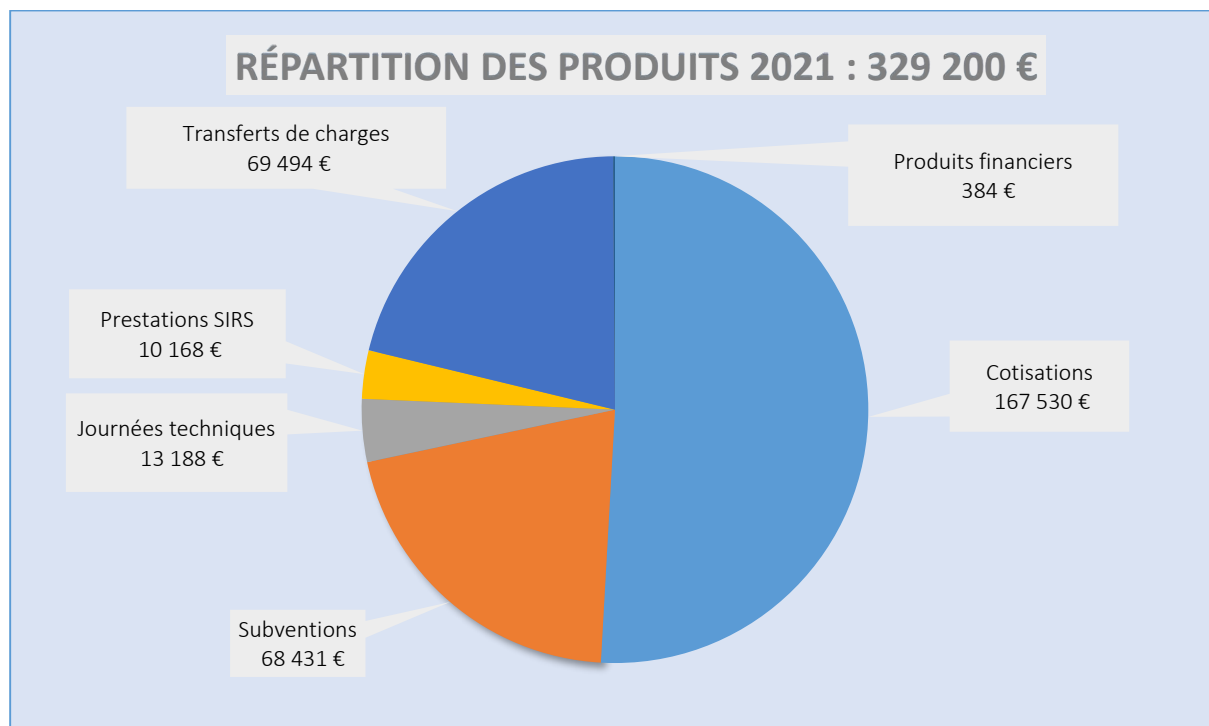
- **Soutenir** l'association et **être acteur** du développement d'un réseau de professionnels gestionnaires de digues
- **Participer** aux instances de l'association (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité Technique) c'est : construire l'avenir de France Dignes, prendre part aux débats et **orienter** les actions de l'association en fonction de vos attentes
- Être **informé** et **participer** à l'actualité et à **l'évolution de la profession**, construire un discours commun et être représenté, bénéficier du rôle de porte-parole de l'association auprès des pouvoirs publics
- Intégrer un **réseau** de professionnels et bénéficier de ses **retours d'expériences**

→ Bénéficier d'avantages et de services réservés aux adhérents

- Être **informé en priorité** des journées techniques et du suivi des projets techniques et réglementaires
- Participer **gratuitement** aux **journées techniques** organisées par France Dignes
- Bénéficier **gratuitement** d'une **formation d'initiation au SIRS Dignes V2** et d'une **assistance téléphonique** (3h)
- Accéder à des **tarifs préférentiels** sur les prestations de services France Dignes
- Être assisté pour l'**utilisation** du SIRS Dignes V2 :
 - Mise en relation avec la communauté des utilisateurs du SIRS : accès **au forum sur le site dédié SIRS**
 - Accès aux **manuels utilisateurs**, FAQ, tutoriels, documents utilisateurs...
- Participer à l'**évolution** du SIRS :
 - Cellule d'animation et évolution du SIRS à France Dignes (mutualisation de services)
 - **Priorité** de traitement des bugs et anomalies constatés (gérés via la maintenance corrective) et possibilité de créer des demandes via le site dédié SIRS (dépose de tickets)
 - **Développer** le SIRS et **choisir ses évolutions** : prioriser, orienter le logiciel et l'adapter à vos besoins
- Accéder au VPS : serveur à distance permettant l'hébergement de la base de données
- Disposer d'un **espace adhérent** sur www.france-dignes.fr, ouvrant l'accès au forum privé, ressources en ligne, bases de connaissance, ancienne journées techniques et documents produits par l'association : enregistrements audios, actes et diaporamas des journées techniques, annuaire, etc.

SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT 2021

COMPTE DE RESULTATS	2021 Comptes définitifs	2020
PRODUITS	328 816 €	258 352 €
Journées techniques et prestations SIRS	23 356 €	16 765 €
Subventions	68 431 €	69 570 €
Cotisations	167 530 €	129 459 €
Transferts de charges	69 494 €	42 559 €
Autres produits	5 €	
CHARGES	286 759 €	232 325 €
Achats : frais liés à l'activité et au fonctionne	116 454 €	108 402 €
Charges de personnel	157 757 €	122 620 €
Dotations aux provisions risques et charges	10 100 €	
Autres charges (impôts, taxes)	2 448 €	1 303 €
RESULTAT d'EXPLOITATION	42 057 €	26 027 €
Produits financiers	384 €	401 €
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	384 €	401 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	42 441 €	26 428 €
Produits exceptionnels		126 €
Charges exceptionnelles	- 2 639 €	2643
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 639 €	-2 517 €
TOTAL des PRODUITS	329 200 €	258 879 €
TOTAL des CHARGES	284 120 €	234 968 €
RESULTAT de l'EXERCICE	45 080 €	23 911 €



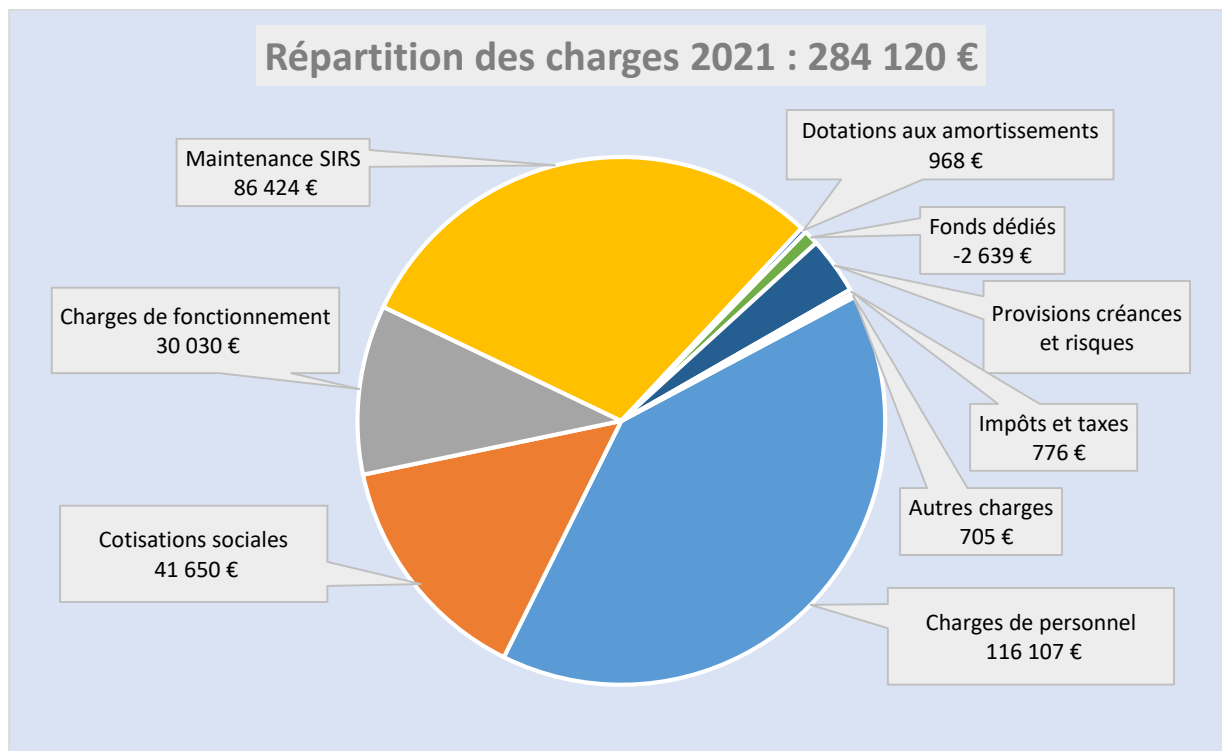
Les ressources de France Dignes proviennent essentiellement des adhésions et des prestations réalisées. Nous remercions à cet effet nos adhérents et la DGPR pour son soutien financier.

Ce graphique montre également la capacité de France Dignes à financer ses activités essentiellement par ses adhésions et par ses prestations même si la subvention demeure primordiale pour son évolution.

Evolution des produits :

- ⇒ Forte augmentation des adhésions en 2021 (+34 adhérents) : Poursuite de la mise en place de la GEMAPI, contexte règlementaire fort et en constante évolution, report des adhésions 2020 dû au COVID ;
- ⇒ Subventions stables ;
- ⇒ Légère évolution du chiffre d'affaires liée aux journées techniques et à une reprise partielle de ces journées en présentiel ;
- ⇒ Croissance importante des prestations SIRS en partie reportées de 2020 à 2021 suite à la crise sanitaire ;
- ⇒ Les transferts de charges sont liés aux refacturations aux adhérents des évolutions et adaptations SIRS, des frais de repas des journées techniques refacturés aux participants et des remboursements des indemnités journalières de la CPAM. La différence avec 2020 réside essentiellement dans les appels à contribution pour l'évolution du SIRS car

cette année la prestation a été réalisée en 2021 et donc il n'y a pas de report sur 2022 et donc pas de produits constatés d'avance à déduire en fin d'année contrairement aux années précédentes.



Evolution des charges :

- ⇒ Augmentation des charges de personnel et des cotisations essentiellement due au recrutement en fin d'année d'une chargée de mission et au remplacement de Perrine Broust ;
- ⇒ L'écart avec 2020 s'explique par la facturation de notre prestataire qui est intervenu pour une demande individuelle de l'un de nos adhérents concernant des évolutions et des adaptations au SIRS. En 2020, il n'y a eu aucune demande individuelle ;
- ⇒ Les charges de fonctionnement sont stables ;
- ⇒ Les fonds dédiés apparaissent en négatif en 2021 car il s'agit d'une écriture de contre passation pour annuler ces fonds car les actions reportées en 2021 ont été réalisées. La subvention allouée en 2021 a permis de remplir nos engagements 2021 et donc il n'y a plus de fonds dédiés en fin d'année ;
- ⇒ Ce graphique montre également des autres charges pour 705€ qui n'existaient pas en 2020.

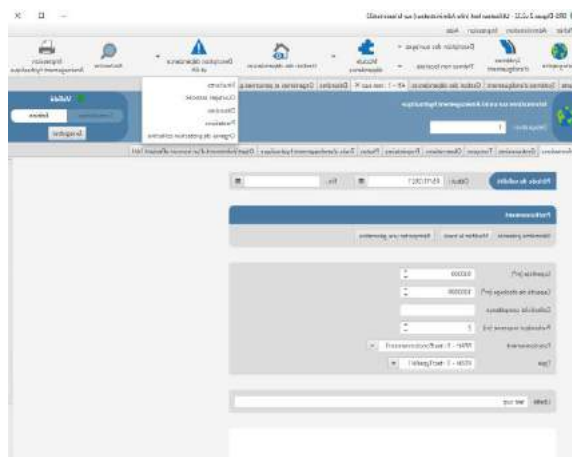
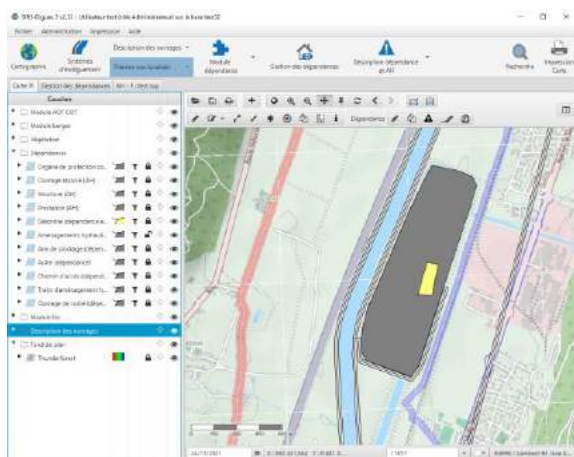
En effet, cette année, nous avons décidé d'enregistrer dans ce compte les écarts de refacturations entre les adhérents et les frais de repas engagés par France digues. Quand l'écart est notable cela permet de le visualiser et d'avoir une vision plus juste de ce qu'une journée technique a coûté.

Rapport d'activité : Les actions réalisées en 2021

ACTION 1 : SIRS Dignes



Le SIRS Dignes V2 est un logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau, qui couple base de données, base documentaire et cartographie interactive. Véritable aide à la décision, cet outil métier permet aux gestionnaires de digues et de cours d'eau de **centraliser, capitaliser et interroger** leurs données.



→ Les chiffres clés 2021

Utilisateurs



35 structures au quotidien (+35%)
36 structures formées



Mises à jour logiciel

5
9

version bureau (2 en ligne)
version mobile (2 en ligne)



3 heures

Assistance
téléphonique
offerte

98 jours
de travail
(47% temps plein)

100 demandes
au développeur
(80% de réponses)

1 700 km
digue gérées sur le
SIRS

→ Le marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA)

Les maintenances sont incluses dans un marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA). Ce marché public de techniques de l'information et de la communication comprend **3 types de maintenances** :

Maintenance corrective	Maintenance adaptative	Maintenance évolutive
• Debuggage • <i>Tranche ferme</i>	• Adaptation à l'environnement informatique • <i>Bon de commande</i>	• Ajout de fonctionnalités • <i>Bon de commande</i>

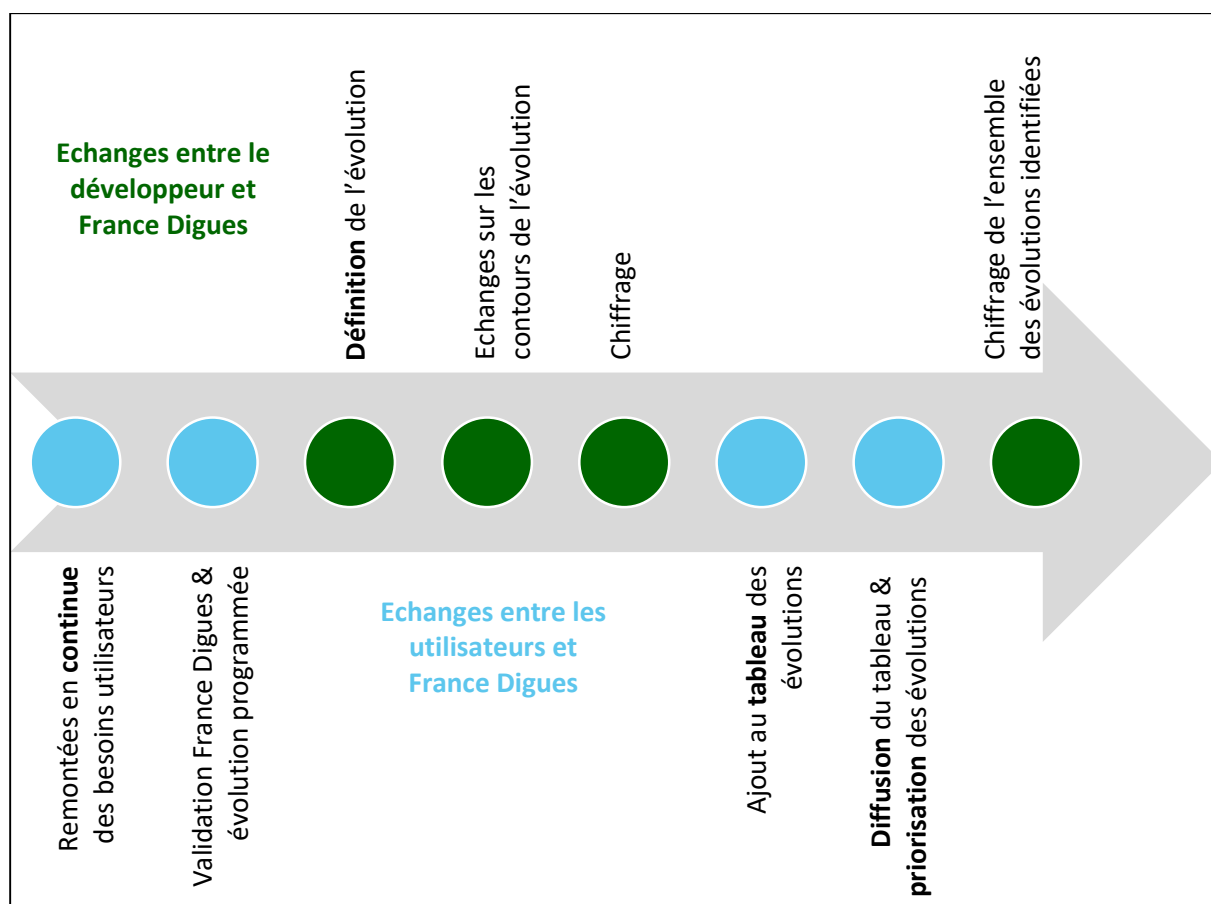


Ce marché a été redéfini et relancé pour **3 ans en janvier 2021**. Il est attribué à la **société GEOMATYS**, conceptrice du logiciel.

❖ Financement des maintenances et évolutions

Financements Maintenance corrective & adaptative	Financements Maintenance évolutive
• Frais supportés par France Dignes • Nécessaires au fonctionnement du logiciel	• Au cas par cas, par des appels à financement aux utilisateurs • Eventuelles subventions (FEDER) • Permettent l'ajout de fonctionnalités

- Marche à suivre pour demander une évolution



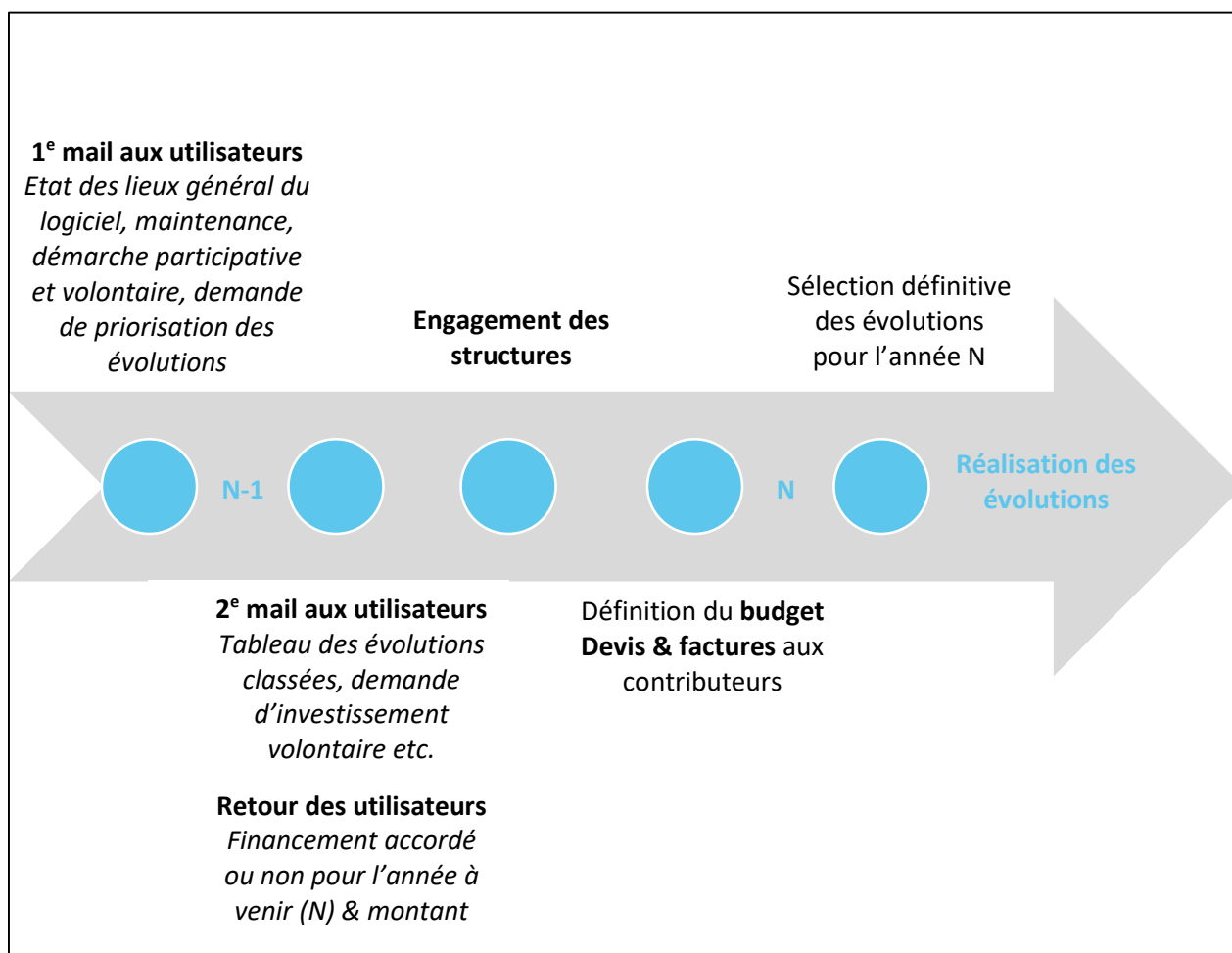
France Dignes a un rôle important d'**interface entre le prestataire informatique et les gestionnaires**, afin de synthétiser les demandes, les traduire en « langage informatique » et inversement, et faire remonter les besoins génériques répondant au plus grand nombre. Ainsi, France Dignes permet de mutualiser les coûts et l'énergie investie par chacun et d'harmoniser les réponses aux attentes exprimées.

Toute prestation sur le SIRS passe par France Dignes, dans le cadre du marché. Lorsqu'il constate un **dysfonctionnement**, le gestionnaire le signale à France Dignes qui peut, soit proposer directement une solution, soit le relayer auprès du prestataire. Pour une **évolution**, le gestionnaire fait une demande à France Dignes. Si sa demande est réalisable, cette évolution est chiffrée et alimente une liste d'évolutions proposées aux utilisateurs du SIRS. Les évolutions retenues par les utilisateurs sont ensuite financées par ces derniers, via un appel à participation annuel.

Le gestionnaire peut également souhaiter que cette évolution soit réalisée immédiatement, sans faire appel à d'autres contributeurs financiers. Dans ce cas, le gestionnaire passe commande auprès de France Dignes qui signe et envoie un bon de commande au prestataire. Une fois le devis du prestataire validé par le gestionnaire et France Dignes, la prestation est réalisée. France Dignes règle la facture correspondante et la refacture au gestionnaire.

- Choix des évolutions et appels à financement

Tout au long des années, un grand nombre d'évolutions ont été chiffrées, puis hiérarchisées par les utilisateurs désirant participer au financement des évolutions.



❖ FEDER

France Dignes a pu bénéficier de subventions FEDER pour la maintenance adaptative et évolutive du SIRS Dignes.

2018	2019	2020	2021
• Demande de subvention FEDER pour la maintenance du SIRS • 60 000€ HT liés aux dépenses sur l'outil • 12 000€ HT pour le temps de travail	• Subvention FEDER accordée • 36 000€ HT • (50% de la demande) • Reste à la charge de l'association, couvert par les contributions des utilisateurs	• Accomppte FEDER reçu en Février	• Paiement final en Novembre (clôture du FEDER)

❖ Détails sur les maintenances 2021

AVRIL	ADAPTATIVE : Transfert de notre VPS (Virtual Private Server) vers un nouveau plus puissant et plus sécurisé. >> Possibilité de sauvegardes quotidiennes des BD adhérents >> SIRS rendu compatible avec la dernière version de couchDB (3.1.1)
JUIN	Première mise à jour mise en ligne, SIRS 2.30. >> Correction d'anomalies desktop >> Evolution sur l'import de masse des données hydrauliques (profils en travers)
Eté	EVOLUTIVE : 11 évolutions Budget de 53 500€ TTC : reliquat des contributions volontaires au financement de 2020 + contributions 2021 >> 2021 : année record d'investissement avec 34 200€ ! Evolutions actées : intégration d'un nouveau type d'ouvrage (les AH, ajout d'un encart de localisation cartographique sur les fiches d'impression, ajout du choix du fond de carte par défaut, validation multiple des informations invalidées, impression fiches, etc.
DECEMBRE	Seconde mise à jour conséquente. >> Ajout de nouvelles fonctionnalités dans le SIRS

❖ ZOOM SUR : Le nouveau module dépendance et AH

L'objectif est de coupler la gestion des digues à celle des surfaces correspondantes à ses aménagement, tracées via le module dépendance (gestion surfacique).

❖ ZOOM SUR : La version mobile

Deux mises à jour pour corriger des anomalies.

Depuis mai 2021, un travail de fond a été lancé avec GEOMATYS pour proposer d'ici le début 2022 une nouvelle version mobile compatible avec l'ensemble des nouvelles librairies et composants utilisés pour faire tourner cette version mobile. L'objectif est de rendre la maintenance de l'outil mobile plus simple et de parfaire l'utilisation quotidienne (amélioration de la synchronisation, ergonomie plus fluide et efficace...).

Développement du logiciel
 Nouvelle version modulable et évolutive



Adaptation aux aménagements hydrauliques
 Création d'un module d'évaluation de la performance digues
 CARDigues, un outil de diagnostic des digues

VOIR LE PROGRAMME D'ACTIONS 2022

→ La formation des utilisateurs

Une **formation collective** d'utilisation du logiciel a été proposée pour répondre aux besoins de nos utilisateurs, selon leur niveau et degré d'utilisation du SIRS Dignes :

03/2021 Formation Notions & Initiation	• 70 personnes (visioconférence) • Création d'une base de données, module carto et prise en main du logiciel, utilisations clés, etc.
04/2021 Intervention en licence Pro MAEP	• Premiers pas sur l'outil et explication de l'intérêt de la gestion des données dans le cadre des SE et de leur réglementation

L'avantage de ce format est de pouvoir toucher un public large et nombreux, mais l'inconvénient est qu'il s'agit plus d'une démonstration que d'une formation.

Outre ce cycle de formation, l'association propose des **prestations in situ et clé en main**.



Formations personnalisées délivrées en 2021

4 Bureaux d'études

6 Gestionnaires

Ces prestations permettent une formation au plus près des besoins des structures mais aussi de faciliter la mise en place du SIRS dans les structures de taille importante grâce à une discussion en direct avec les services informatiques.

→ L'assistance aux gestionnaires et le développement des services réservés aux adhérents

Fiches et guides d'utilisation
Aide quotidienne aux
utilisateurs

- Implémentation et configuration proxy
- MàJ : Serveurs et SIRS
- MàJ : Utilisation de la version mobile
- MàJ : Installation SIRS

Bibliothèque de requêtes
préprogrammées

- Assistance à l'extraction des données
- Requetes ajoutées en 2021

Tutoriels vidéos
(diffusion 2022)

- Explications des préférences
- Création d'une base, nouvelle base de données
- Création d'une base distante et synchronisation
- Outils de base

❖ Interaction avec nos adhérents



- **SYMBHI et SYMADREM**
- **Utilisateurs historiques du SIRS.**
- A l'origine de la première version et financeurs de la seconde, ils restent aujourd'hui des acteurs très présents dans le paysage du SIRS. Grâce à leurs nombreuses années d'expérience en tant qu'utilisateurs, ils ont une vision globale de l'outil permettant des échanges riches pour le faire progresser.



- **SM3A, SMAVD et SMIAGE**
- **Utilisateurs très actifs du logiciel**
- Ils utilisent la quasi-totalité des modules présents dans le SIRS, leur regard critique permet de remonter les besoins d'évolution du logiciel, les atouts de l'outil et ses dysfonctionnements.

Les Métropoles

- **Nouvelles venues** ces dernières années, et avec elles, bon nombre de questionnements dus à la structuration de leur réseau particulier et très sécurisé. Nous avons dû travailler main dans la main pour y installer le SIRS (connexion à distance, installation sous Citrix, etc.).

→ La promotion du SIRS Dignes

Dans un contexte d'évolutions réglementaires et de prise de compétence de nombreux néo-gestionnaires, l'information concernant l'existence d'un outil métier, libre d'accès, est primordiale. C'est pourquoi, nous avons poursuivi nos efforts de communication sur le SIRS Dignes V2 : site internet, interventions lors de colloques, réunions, web conférences, etc.

❖ La diffusion numérique

<https://www.sirs-dignes.info/> : Le site de téléchargement du SIRS digues, simple et intuitif, permet en quelques clics de **télécharger le logiciel** ainsi que les **manuels** utilisateur de base.

<http://www.france-dignes.fr/sirs-dignes/> : Le site de France Dignes dispose de toute une rubrique concernant le SIRS, régulièrement mise à jour. Ces pages permettent de comprendre l'historique, le contenu et l'utilité du logiciel.

❖ Des interventions partout en France

Présentation du SIRS:

Début d'année 2021	• Réunion d'avancement avec Grenoble Alpes Métropole ; Présentation au groupe de travail de la DDT de Savoie ; Mise en place d'un partenariat technique avec l'OIEau.
Printemps	• Diverses réunions d'explications et présentations avec la Métropole de Montpellier, le Pays de Montbéliard Agglomération, la Métropole de Bordeaux, le SM3A, la Métropole de Lyon, etc.
Été	• Présentation de l'outil mobile et d'infrastructure du SIRS à l'ensemble du SYMBHI ; Réunions de présentation de l'outil avec différents bureaux d'étude ou encore avec CIVIS (Ile de la Réunion).
Septembre/octobre	• Réunions techniques avec l'EP Loire ; Échanges avec VNF : présentation de l'outil et exploitation du module AH.
Fin d'année	• Echanges et présentation de l'outil à un groupe de travail mené par le département du Gard sur les AH ; Présentation lors d'un GT de la DREAL Nouvelle Aquitaine sur les SE.

❖ Le principe de l'Open Source

L'Open Source permet de **mutualiser les ressources et énergies** : chacun participe à la bonne gestion et à l'entretien de son outil de travail, le SIRS. Ainsi, il est nécessaire que les utilisateurs fassent remonter leurs difficultés, leurs propositions d'évolutions et participent au financement des évolutions qui les intéressent.

France Dignes a un rôle centralisateur important qui occupe presque **un poste à temps plein pour le SIRS Dignes** (formations, gestion de la communauté des utilisateurs, du forum, conseils, appui technique, échanges avec les développeurs, gestion administrative et comptable, subventions, etc.).

ACTION 2 : Animation et appui réseau

→ Animation du site internet www.france-digues.fr

Une attention particulière est portée au site internet de France Dignes afin d'en faire une véritable **plateforme d'échanges**. Les rubriques sont mises à jour régulièrement.

Les **flux RSS** permettent aux utilisateurs du site internet de s'abonner à certaines thématiques. Ils reçoivent ainsi des notifications les informant des nouvelles publications.

RESSOURCES :
Diverses ressources sur les digues dont les présentations et replay des JT et Web'Tech

NEW : Les pages consacrées aux **comités techniques et groupes de travail** Réservées aux adhérents

ACTUALITES :
Veille et contribution d'un journaliste professionnel

LES DIGUES :
Rubrique alimentée via la **veille réglementaire** Définition des ouvrages, gestion, réglementation, etc.

2021 : mise à jour de la catégorie « **cadre réglementaire et législatif** » et création d'une note sur les notions techniques et réglementaires

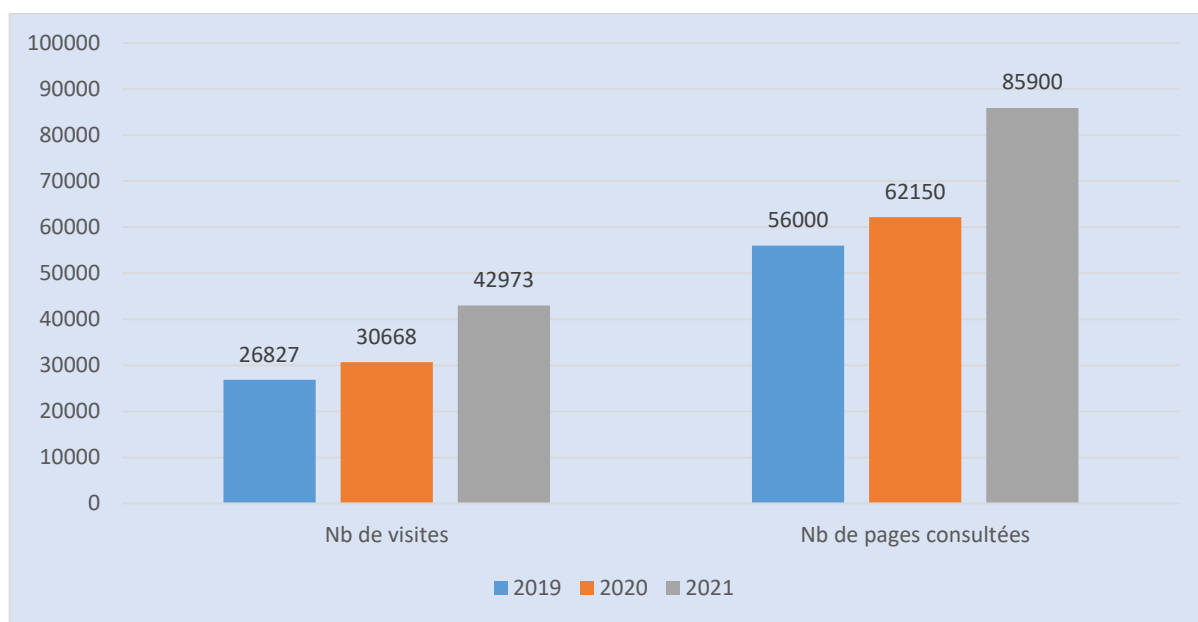
FORUM :
Echanges de qualité sur le forum en partie **ouverte ou privée** (réservée aux adhérents)

NEW : Service de **questions/réponses juridiques** réservée aux adhérents

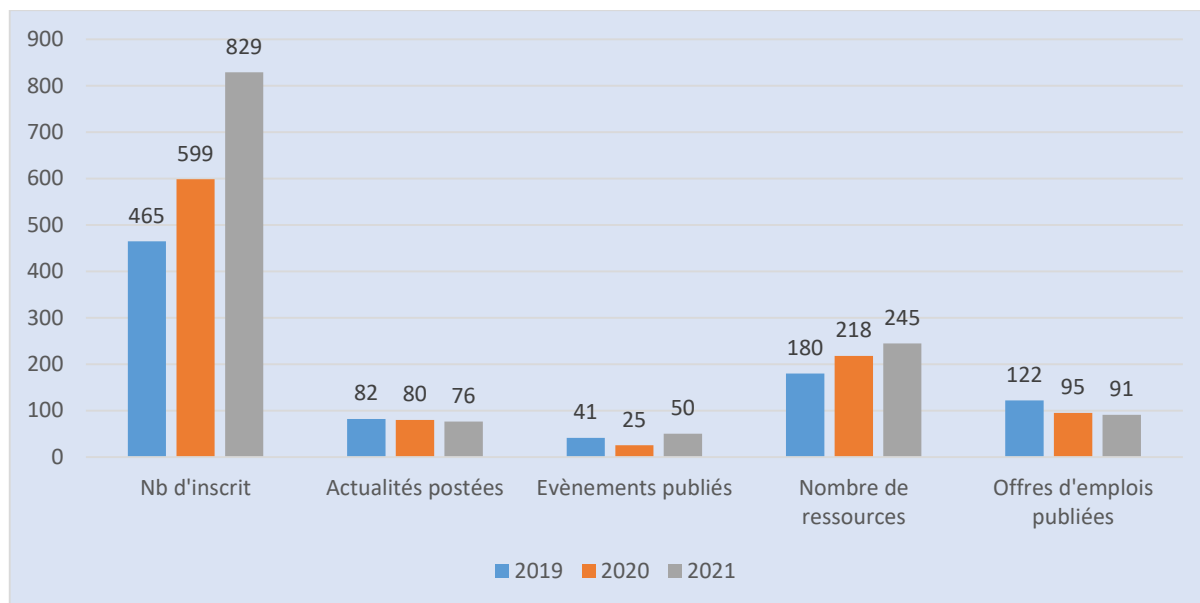
EMPLOIS ET STAGES :
Exemple d'interface permettant aux **adhérents** de proposer du contenu

Inscription à la **newsletter**
Pic de consultations du site à chaque newsletter

→ Le site internet en chiffres



Evolution de l'affluence sur le site internet



Evolution de l'utilisation du site internet

→ Prestation journalistique

L'objectif est d'apporter des contenus éditoriaux sur des thématiques liées à la gestion des ouvrages d'endiguement.

Rubrique "Actualités"

- Les articles sont publiés sur le site internet

Lectorat

- Gestionnaires de digues et partenaires

Journaliste

- Tibault LESCUYER

Veille et publications

- 2/3 actualités par mois
- Articles grand format tous les 2 mois (portrait métier, retour d'expérience, interview d'experts, projets internationaux)

8 articles longs ont été publiés en 2021 :

1. [Digues domaniales : anticiper leur transfert de gestion](#) - 486 visites
2. [Digues de canaux : quelle gestion contre les inondations ?](#) - 197 visites
3. [Expansion des crues : multiplier les projets pour diminuer les crues de la Seine](#) - 215 visites
4. [Occitanie : le SMMAR, un « ensemblier » pour la prévention des inondations](#) - 240 visites
5. [Entraîner ses équipes et les agents communaux : le Symadrem fait la crue](#) - 129 visites
6. [Tester les astreintes et les plans communaux de sauvegarde \(PCS\) : Valence Romans Agglo monte en puissance](#) - 152 visites
7. [Comment VAL de GARONNE répare dans l'urgence](#) - 131 visites
8. [Quelle neutralisation pour les digues non incluses dans un système d'endiguement ?](#) - 508 visites

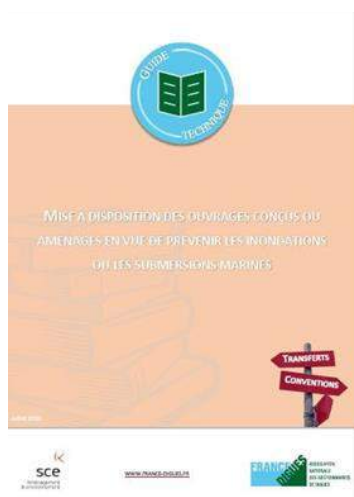
Article le plus consulté



« Guide France Dignes :
Mise à disposition d'ouvrages
Transferts et Conventions »

1 000 visites

[Lien vers l'article](#)



→ Gestion du carnet d'adresse des gestionnaires

La mise en réseau passe par la gestion et la mise à jour permanente d'un carnet d'adresse des gestionnaires, ainsi que de leurs partenaires techniques et financiers.

2 000 contacts



+15%

→ Faire connaître l'association

La communication destinée à faire connaître l'association et ses activités est importante, et poursuit la dynamique engagée ces dernières années.

❖ Suivez-nous sur LinkedIn !



Une page LinkedIn permettant la diffusion des productions, journées techniques et des informations concernant l'association a été créée cette année. Fin 2021, plus de 200 personnes s'y étaient abonnées.

❖ L'association, référente pour les universitaires

Les universitaires montrent un intérêt croissant pour France Dignes. La formation annuelle réalisée par France Dignes à Vienne pour la **licence professionnelle MAEP** ou encore les discussions qui ont pu naître autour du SIRS avec **l'université de Lorraine** en sont de bons exemples. L'association est de plus en plus consultée afin d'apporter des connaissances réglementaires et techniques, lors de la rédaction de **mémoires**, de **thèses**, ou de **projets de recherche**. Plusieurs échanges et rendez-vous ont eu lieu à ce titre tout au long de l'année.

❖ L'association, interviewée par les journalistes

L'association est régulièrement sollicitée par les journalistes, que ce soit au niveau de ses salariés en tant que spécialistes dans le domaine des digues, ou de son Président pour son témoignage. Cela démontre la pertinence de l'association et sa reconnaissance !

Sollicitation de magazines



Moniteur
Parisien (fév)

AFP

France 24 (août)

Hydroplus (nov)

La Gazette des Communes (avril / déc)

ACTION 3 : Journées techniques, Web'Tech et formations

Journée technique : Eléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement

Quand ? 09 mars 2021

Où ? Visioconférence

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 ou 150 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Rémy TOURMENT et Bruno BEULLAC, INRAE ; Emmanuel RENOU, SM3A ; Benjamin MORASSI, Troyes Champagne Métropole ; Violaine du PONTAVICE et Clémence LEVASSEUR, EY société d'Avocats ; Virginie FOUILLART, Entente Oise-Aisne ; Anne GAN-GLOFF, CCDSP ; Hélène CHITRY et Xavier CARON, DGPR – PoNSOH ; Anne-Laure MOREAU, CEPRI

Thématiques : Lors de cette journée les gestionnaires ont partagé leurs retours d'expérience sur la déclaration de leurs systèmes d'endiguements et la réalisation d'EDD, en se focalisant sur leurs choix stratégiques : Quels ouvrages inclure dans un système d'endiguement ? Où et quand faire une EDD ? Quel niveau de protection afficher et quelle stratégie foncière adopter ? Le guide France Dignes sur les conventions et transferts juridiques des ouvrages a également été présenté.

Nombre de participants ? 197 participants (130 Adhérents)

Conclusion ?

Les échanges ont été riches, malgré la dématérialisation de l'événement. La rédaction (création) d'un document du traitement des questions/réponses posées en séances (oral ou tchat) répond à bon nombre de questions et interrogations soulevées lors de cette journée.

Journée technique : Être élu d'une structure gestionnaire de digues



Quand ? 15 avril 2021

Où ? Visioconférence

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 ou 150 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Rémy TOURMENT, INRAE ; Bruno FOREL, Président du SM3A ; Hélène CHITRY, DGPR – PoNSOH ; David KONOPNICKI, représentant élu du SMIAGE ; Philippe MARC – Avocat ; Jean-Luc MASSON – Ancien Président du SYMADREM ; Yves WIGT – Président du SMAVD ; Michel HABIG – Président de Rivières de Haute Alsace

Thématiques : Par la présentation des contours de la compétence GEMAPI, de la réglementation associée, des obligations et responsabilités qui incombent au gestionnaire de systèmes d'endiguements, il s'agit de permettre aux élus de structures gestionnaires de connaître leurs droits, devoirs et responsabilités. En effet, les structures gémapiennes (EPCI ou syndicats) doivent définir leurs systèmes d'endiguements, leurs zones protégées et les niveaux de protection associés. Issus des aller-retours entre les élus et les équipes techniques en charge des études obligatoires, ces choix se traduisent par des responsabilités importantes (niveau d'alerte, évacuation des populations locales, interventions, travaux etc.). Tous ces éléments doivent être rapidement intégrés par les élus, car la régularisation des systèmes d'endiguement doit être réalisée dans des délais contraints par la loi.

Nombre de participants ? 147 participants (141 adhérents)

Conclusion ?

Le rôle de cette journée était de donner, par le biais d'un mélange de REX et d'apport techniques, les clés de compréhension du monde des systèmes d'endiguement. Les échanges ont été intenses et ont donné lieu à un document synthétique mettant en exergue les points soulevés lors de la journée.

Journée technique : Gestion de la végétation sur les digues



Quand ? 06 et 07 Juillet 2021

Où ? Orléans et Visioconférence

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes, en partenariat avec la DREAL Centre Val de Loire

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 150 ou 200 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Jean-Claude EUDE, EP Loire ; Caroline ZANETTI, ARBEAUSOLutions ; Charline LHEUREUX, CD76 ; Sabine SAMBLAT, EDF ; Renaud COLIN, EP Loire ; Arnaud BOULAY, DDT 45 ; Marie-des-Neiges DE BELLEFROID, Loiret Nature Environnement (LNE) ; Thierry VOILOT, DDT 45 ; Romain BRUSSON, CNR

Thématiques :

Les digues constituent souvent le dernier corridor vert/biologique dans les espaces urbanisés. C'est un legs de l'histoire. Pour intervenir, il est nécessaire de prendre en compte les fonctions sociales et écologiques des digues via des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, et d'instaurer un dialogue pour éviter les tensions avec les riverains et associations.

Lors de cette journée, nous avons traité des modalités de gestion et d'exploitation de digues en zones protégées ou boisées, en évoquant également la gestion des espèces invasives, et les outils existants, que ce soit pour la gestion ou la communication.

Nombre de participants ? 108 participants, 58 en présentiel (93 adhérents)

Conclusion ?

Une première pour France Dignes : cette journée s'est déroulée en présentiel et en visio simultanément... Il y a eu des petits ajustements, mais nous nous en sommes bien sortis.

En bonus, nous avons pu visiter la ville d'Orléans grâce à notre guide Sébastien PATOUILLARD.

Journée technique : Gestion de crue et intervention d'urgence



Quand ? 12 et 13 octobre 2021

Où ? Lyon et Visioconférence

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes, en partenariat avec la Métropole de Lyon

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 150 ou 200 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Claude PRALIAUD, GRAND LYON ; Karine AVERSENG, DREAL AURA ; Véronique PLATZ, SYMBHI ; Séverine CHARDES et Charlie DAST, SYMADREM ; Mathieu GRENIER, SYMBHI ; Pierre-Yves GESLOT, RDI, DDTM du Pas-de-Calais ; Maître Éric LANDOT, Avocat au barreau de Paris ; Alain GAUTHERON, SPC Alpes du Nord, DREAL AURA ; Bertrand JACOPIN, SMAVD

Thématiques :

En amont, comment anticiper la crue, organiser la mobilisation du personnel et/ou les astreintes, définir les rôles et gérer le circuit de l'information ? Quels sont les outils et obligations réglementaires ?

En période de crue, quels sont les modes d'organisation des structures gestionnaires ? Quels outils, méthodes ou points d'attention ? Qu'en est-il des interventions d'urgences in situ ?...

En cas de crise, comment alerter ? Quel est le rôle du gestionnaire, avec quels partenaires et interlocuteurs ?

Les limites réglementaires entre "crue" et "crise" sont assez floues, bien que les rôles et responsabilités du gestionnaire en dépendent. Mais dans les faits, la mobilisation des gestionnaires ne s'arrête pas à ces définitions !

Nombre de participants ? 141 participants, 71 en présentiel (117 adhérents)

Conclusion ?

A travers une première journée en salle et une seconde mêlant terrain et exercices de gestion de crise (dirigé par l'IRMA), nous avons essayé de valoriser les expériences et apports techniques et réglementaires de chacun pour parfaire la gestion de tous.

Web'Tech : Éléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement



Quand ? 09 décembre 2021

Où ? Visioconférence

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et les participants à la JT d'origine (en mars)

Programme ?

Intervenants : Rémy TOURMENT, INRAE ; Christine NAVARRO, SCE ; Emmanuelle GRACIA LAVEDRINE, SIRRA ; François TOUBIN, DDT 73 ; Bertrand JACOPIN, SMAVD

Thématiques :

Suite à la visioconférence du 9 mars 2021 "Éléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement", les premiers dossiers ont été déposés. Certains ont reçu les premiers retours des services instructeurs et les prochaines échéances arrivent à grands pas. Par ailleurs, France Dignes s'est mobilisée sur les délais pour le dépôt des dossiers et le report de caducité des autorisations.

Enfin, de nombreuses questions persistent sur ce sujet au combien complexe et stratégique pour les gestionnaires :

- Comment gérer (politiquement, techniquement, réglementairement) le déclassement d'un ouvrage et sa neutralisation ?
- Quelle est la procédure pour faire des travaux non substantiels sur un SE que l'on souhaite régulariser ?

C'est pourquoi, nous vous avons proposé un temps d'échange en ligne pour poursuivre les discussions. Nous avons fait appel à un panel d'intervenants (experts techniques, juristes, services instructeurs, gestionnaires) qui ont apporté des réponses précises aux questions posées au moment des inscriptions et pendant le webinaire.

Nombre de participants ? 92 participants (73 adhérents)

Conclusion ?

Vos témoignages ont démontré la diversité des cas présents sur le territoire et prouvé qu'ils n'étaient pas tant isolés car certaines difficultés sont partagées par beaucoup d'entre vous. A l'issue de ce webinaire, les échanges avec la DGPR se poursuivront pour répondre aux mieux aux problématiques rencontrées sur le terrain.

→ Le document Questions/Réponses

A l'issue des journées techniques, France Dignes propose régulièrement un document de synthèse des Questions/Réponses abordées lors de la journée. En complément aux présentations des intervenants, c'est une source d'information précieuse, qui peut servir d'aide-mémoire mais aussi d'aide à l'approfondissement de questions essentielles sur la thématique de la journée. Ce document est envoyé aux participants et est accessible aux adhérents, comme l'ensemble des documents relatifs à la journée, sur notre site, à la rubrique « [Journées techniques](#) ».

→ Les Web'Tech



Complémentaire aux Journées Techniques, le Web'Tech est un nouveau format d'échanges **en ligne**. En **2h30**, nous vous proposons d'explorer une thématique spécifique en compagnie de spécialistes. Le Web'Tech peut être aussi l'occasion pour des partenaires de partager une expérience inspirante, de présenter les résultats de travaux de recherche, etc.

→ Autres journées

France Dignes est régulièrement sollicitée par ses partenaires pour une intervention, un appui ou une collaboration à l'organisation de journées techniques ou d'événements.

Cette année 2021 a été bouleversée par la pandémie, mais l'association a néanmoins pu intervenir au sein de différents événements (essentiellement en visio-conférence, qui se démocratise).

Gironde JT GEMAPI - SE - Outils financiers et fonciers	• En début d'année, l'association a pu se présenter à un ensemble de gestionnaires lors d'une journée dédiée à la GEMAPI au sein du département de la Gironde. Ce fut l'occasion de faire la promotion des outils de l'association : fiches élus, guide <i>Mise à disposition d'ouvrages - Transferts et Conventions</i> et de rappeler les différents événements de l'année à venir.
Département de l'Isère JT SE	• Le département de l'Isère organise ponctuellement des journées d'échanges entre les gestionnaires de leur territoire. Lors de la journée dédiée aux systèmes d'endiguement, nous avons été conviés pour participer aux échanges et modestement contribuer à la bonne compréhension des textes et enjeux.
Nouvelle Aquitaine Réunion PI Décembre 2021	• Sur le même principe que l'intervention pour le Département de la Gironde, cette fois-ci à l'échelle de la région, France Dignes est intervenue dans une journée dédiée à la prévention des inondations. Ce fut une présentation succincte de l'association afin de la faire connaître auprès des acteurs de cette région.

→ Formations et partenariats

❖ Formation gestion de conflits

France Dignes a mis en place un partenariat avec un formateur spécialisé, qui a auparavant exercé de nombreuses années en tant que chef de projet GEMAPI.

L'objectif de la formation était de pouvoir identifier les facteurs déclenchant des situations de conflit pour éviter l'escalade, désamorcer les tensions et définir un plan d'action pour faire évoluer la situation.

Elle s'est déroulée sur 3 jours répartis sur l'année 2021, en présentiel. Chaque personne a travaillé sur son propre cas pratique et a bénéficié d'un suivi individualisé à distance.

En retour, les participants ont participé à la co-construction de cette formation pour mieux l'adapter au contexte particulier de la gestion des digues.

❖ Partenariats

1

nouveau partenariat

OIEau

- Partage d'information et communication mutualisée pour les événements se rapprochant de la gestion des systèmes d'endiguement et aménagements hydraulique + formation SIRS

3

partenariats maintenus

AgroParisTech

Ecole des Ponts

IDEAL Connaissances

- Travail de recensement et diffusion des formations
- Meilleure visibilité des offres du domaine des digues
- Prix avantageux pour les adhérents

ACTION 4 : Veille technique et réglementaire

→ Veille réglementaire

Le rôle de France Dignes dans la veille réglementaire est important, notamment dans le contexte actuel de mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** et d'évolution constante de la législation (décrets, amendements, arrêtés etc.).

France Dignes est régulièrement contactée par ses adhérents ou ses partenaires au sujet de ces textes et de leur application. L'association a ainsi poursuivi son travail de relai d'informations et de recueil d'avis auprès de ses adhérents.

Par ailleurs, de par sa représentativité et sa force de proposition, France Dignes est aujourd'hui un **interlocuteur privilégié des services de l'État**. Elle se fait la voix des gestionnaires pour faire remonter les remarques et attentes au niveau national et peser dans l'élaboration de la réglementation digues. Ainsi, **la DGPR nous consulte régulièrement** dans le cadre de ses projets de textes, notre rôle étant de faire des retours terrain sur les conséquences qu'aurait l'application de ces textes, de proposer leur évolution, adaptation, ou le cas échéant leur retrait.

Cette année, nos principales interventions et communications ont porté sur :

- Les délais et notions à éclaircir autour de la neutralisation/caducité (détails ci-dessous)
- La loi ASAP (détail ci-dessous)
- Le Fonds Barnier et les actions finançables hors PAPI (Cf. Newsletter de janvier)
- L'évolution de la réglementation liée aux fonds Barnier : simplification des procédures d'expropriation, diminution des financements pour les digues domaniales transférées, etc. (Cf. Newsletter de septembre)
- Les acquis d'une dérogation de délais pour les DDAE simplifiée (Cf. Newsletter de juin)
- Le PAPI 3 – Version 2021 (Cf. Newsletter de juin)
- Le projet de Loi Finances 2022 (Cf. [site internet](#))

❖ **Projet de mobilisation des gestionnaires concernant les délais pour les dépôts de DDAE des SE et report de la caducité des autorisations de digues >> devenu « suivi de la réglementation »**

France Dignes alerte la DGPR depuis les premières réunions suite à la MAPTAM sur les délais trop courts liés à la régularisation des systèmes d'endiguements. Ces alertes ont permis d'obtenir 18 mois supplémentaires par dérogation (nous avons demandé de 3 à 5 ans). En avril/mai 2021, voyant les délais liés aux classes A et B approcher, France Dignes s'est mobilisée pour alerter non seulement nos contacts règlementaires à la DGPR, mais aussi la Ministre, sur l'approche des délais et leurs conséquences.

Notre mobilisation porte sur les échéances maximales pour un dépôt de demande d'autorisation en procédure **simplifiée**, et sur les échéances de **caducité** des ouvrages autorisés avant 2015.

Rappel de la problématique des délais :

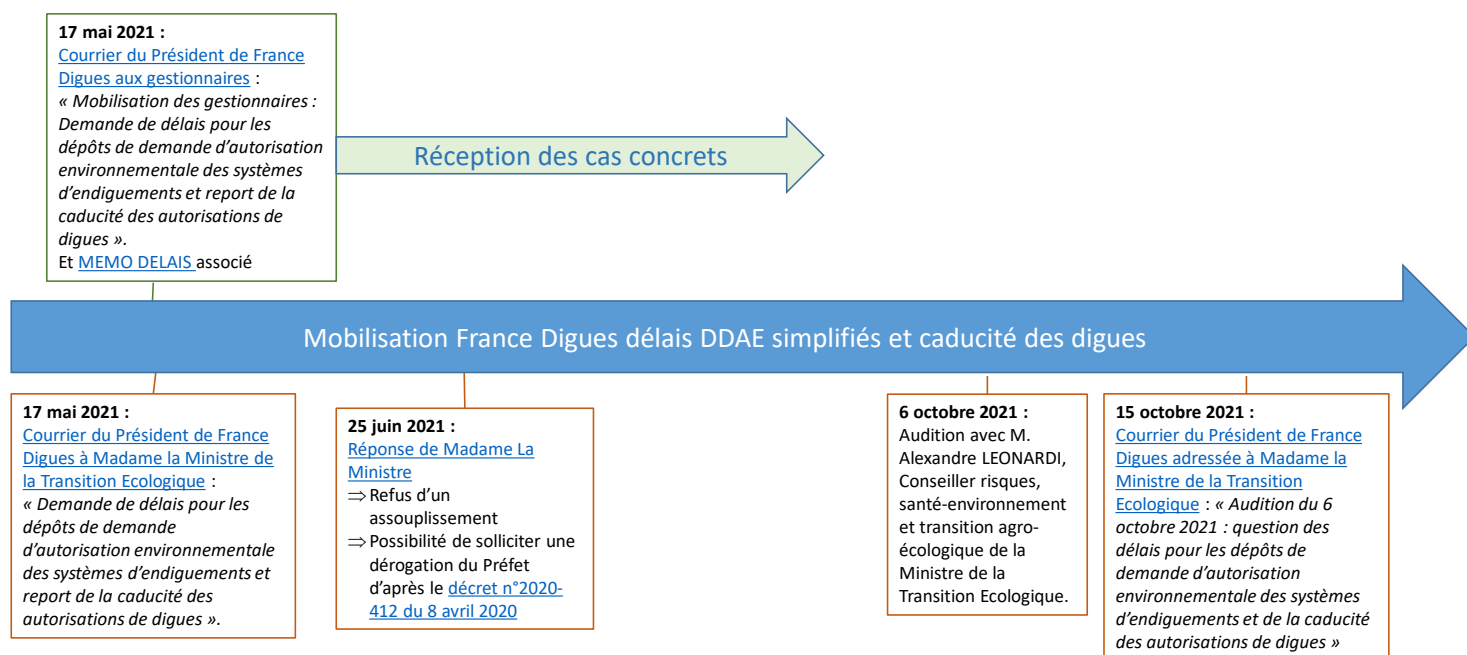
- ⇒ Voir le document France Dignes : [MEMO DELAIS demande autorisation simplifiée et caducité des digues](#) (envoyé aux gestionnaires en mai 2021)

Points clefs de la mobilisation France Dignes et état de la démarche :

Suite à des **échanges avec ses interlocuteurs à la DGPR puis au Ministère**, l'association a pris acte du refus du Ministère d'un report des délais. Le Président de France Dignes a alors adressé un nouveau **courrier à la Ministre de la transition écologique** le 15 octobre 2021, établissant un **état des lieux des obstacles** rencontrés et soumettant **une série de propositions**.

- ⇒ [Voir le courrier du 15/10/2021](#)

Durant cette démarche, France Dignes a travaillé avec son réseau pour recenser des cas concrets illustrant les difficultés du terrain. De nombreux gestionnaires ont alors partagé leur expérience, recensé les écueils et ont fait part des flous juridiques qui persistaient. Une synthèse sera transmise en 2022 à la DGPR.



❖ **Projet de loi finances 2022**

Le Président de France Dignes a été auditionné dans le cadre de l'avis de l'Assemblée Nationale sur le PLF 2022 sur le programme 181 (prévention des risques).

- => Voir le [document envoyé par France Dignes résumant son avis](#) (notamment points 9 et 10)

=> Voir le [rapport de la députée PANONACLE](#), suite à l'audition sur ce lien

Service questions/réponses juridiques sur le forum de France Dignes France Dignes a maintenu ce service.

Service Questions/Réponses juridiques
Christine NAVARRO & Jérémie LEMAIRE (SCE)



Service pour les adhérents
Réponses aux questions juridiques sur le forum privé de France Dignes

→ Veille Technique

❖ Banque documentaire : CCTP et conventions

Dans son rôle de mise en réseau et d'apport de connaissances, France Dignes collecte les différentes conventions (GEMAPI, mise à disposition, superposition...) ainsi que les CCTP les plus courants (VTA, Travaux courants, Végétation, etc.) relatifs à la gestion des digues afin de créer une [banque de documents et un tableau de synthèse \(CCTP\)](#).

Ce **tableau de synthèse** permet d'identifier, **pour chaque CCTP** : sa thématique, ses spécificités (politique, territoriale, etc.) et surtout un contact (mail et/ou téléphone) vers une personne référente du dossier. Nous estimons en effet qu'il est contre-productif, voire risqué, de diffuser des CCTP directement : une discussion préalable s'impose, afin d'obtenir des informations sur les particularités et limites du CCTP.

Nous proposons aussi une **vingtaine d'exemples de conventions et autorisations** (mise à disposition, réseau, superposition d'affectations etc.) anonymisées ainsi qu'un tableau de synthèse permettant un état des lieux rapide des documents disponibles.

Cette banque documentaire a été complétée tout au long de l'année ainsi que l'ensemble de CCTP classés par type d'usage. Ils sont disponibles, sur demande, pour l'ensemble des adhérents.

❖ La bibliographie des gestionnaires de digues

France Dignes met à disposition une "[Bibliographie des gestionnaires de digues](#)" réalisée à l'aide de nombreux adhérents et experts, en prolongation de la journée de présentation du guide international sur les digues (ILH) du 26 novembre 2020.

Il s'agit d'un document de synthèse d'un ensemble d'ouvrages permettant d'approfondir les notions abordées dans LE Guide international sur les digues (ILH).

❖ Polder2C's

France Dignes a apporté son soutien au **projet INTERREG Polder2C's** visant à adapter la zone 2 Mers (Angleterre/France/Belgique/Pays Bas) aux effets du changement climatique, et notamment à l'augmentation des niveaux marins. Ce projet prévoit entre-autre de **tester les infrastructures anti-inondation et les réactions d'urgence associées**.

Ce projet se poursuit, un complément a vu le jour et France Dignes y est associé : **Observation terrestre pour un suivi multi-échelle de la restauration de zones humides**.

Il propose un outil opérationnel à destination des gestionnaires de zones humides, attenantes à des systèmes de protection contre les crues qui permettra le **suivi d'une zone humide maritime** qui sera créée dans le cadre du projet Interreg Polder2C's (<https://polder2cs.eu/>), sur un polder à Anvers (Belgique) et dont les digues seront détruites au cours de l'hiver 2021-2022.

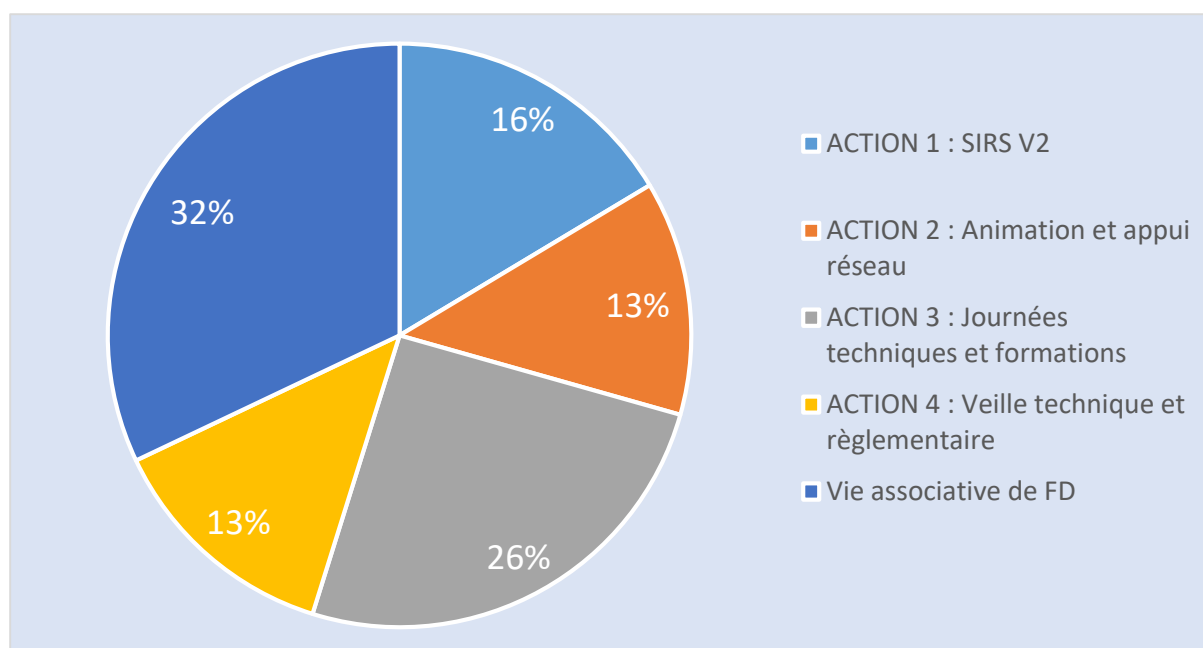
Ce suivi sera réalisé à partir de données satellite et permettra au gestionnaire de surveiller au cours du temps et dans l'espace, l'évolution de la végétation.

Par ailleurs, ce projet est l'étape préliminaire d'un projet de plus grande ampleur que le CEREMA proposera l'année prochaine, comprenant le **suivi topographique des digues** par données satellites, ainsi que **l'évaluation de la bathymétrie proche de ces ouvrages**.

BILAN des actions 2021

Dans la continuité de 2020, l'association a continué de s'adapter aux conditions sanitaires en proposant de nouveaux formats des temps d'échanges pour permettre la participation de tous et en toute sécurité. Toutes les actions ont pu être menées à bien et ont rassemblé un large public.

Répartition du temps de travail par activités :



Programme d'actions : Quels projets pour l'année 2022 ?

Calendrier prévisionnel des activités France Dignes 2022												
Activité	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Déc
ACTION 1 : SIRS V2			Formation	Evolutions & tutos & formations au cas par cas (sur l'année)							Formation	
ACTION 2 : Animation et appui réseau	Article long	Article long Newsletter	R.Activité au CA	R.Activité validat. Article long Newsletter	Newsletter	Article long	Article long		Article long Newsletter		Article long Newsletter	
ACTION 3 : Journées techniques & webinaires	Web		Interv. à façon	JT	Web	JT		Interv. à façon ?	JT		JT	
Evènements partenaires	Participation COPIL (sur l'année)		JT ARRA ²			Prévisiq					SHF	Doc Projet
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire	Sur sollicitation / suivi projets / animation des 4 GT et groupes d'échanges / exercice Irma et prod (sur l'année)									Note modèle hydro		
Vie associative de FD	Appel cotisations Clôture budget	Evol outils Admin Compta (sur l'année)	CA	AG-CA		CA si nécess	Situation comptable interméd.		CA		Elaboration prog actions	CA + clôture fin d'année, prépa bilan, budget 2023

SIRS Dignes V2



Les objectifs pour 2022 sont plus ou moins les mêmes que l'année 2021, puisqu'il s'agit d'assurer aux utilisateurs **un logiciel maintenu, fiable et intégrant les évolutions techniques et réglementaires liées à la gestion des digues**.

Les enjeux de formation sont importants : de nombreuses structures nous ont rejoint ou souhaitent être formés au logiciel. Il va donc falloir répondre à cette demande croissante.

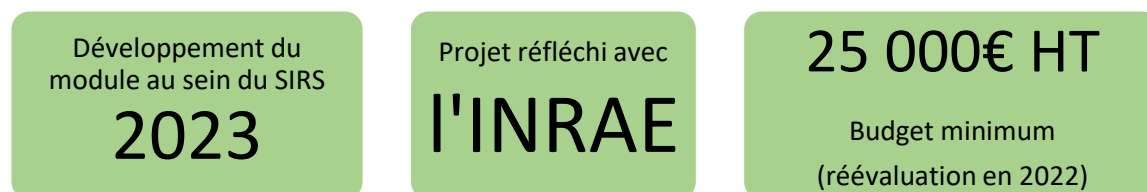
L'enjeu est également, dans un contexte de mise en œuvre de la GEMAPI et d'une réglementation toujours très mouvante, de faire connaître le logiciel afin qu'il devienne un outil incontournable du gestionnaire de digues.

→ Poursuivre le développement du SIRS

Le SIRS est en perpétuelle évolution afin de garantir sa pertinence et son adéquation aux besoins des gestionnaires. C'est là toute sa force : **développé pour et par les gestionnaires de digues, sans intérêt financier, aucune stratégie commerciale**, le SIRS Dignes s'adapte aux besoins des gestionnaires, toujours plus précis, et se veut réactif aux évolutions techniques et réglementaires.

❖ **Module d'évaluation de la performance des digues**

Un projet d'outil normalisé, simplifié et dédié au diagnostic des digues.



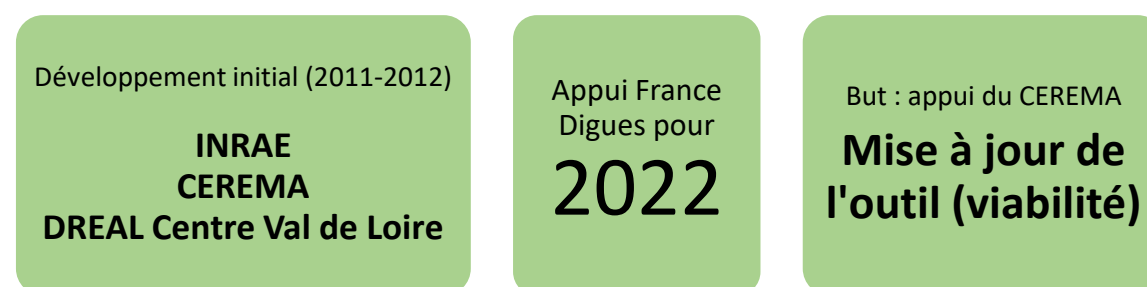
L'UMR RECOVER de l'INRAE travaille depuis de nombreuses années sur un modèle d'évaluation de la performance des digues sur la base d'indicateurs.

Une collaboration est aujourd'hui établie afin de proposer à terme un module opérationnel du logiciel SIRS à destination des gestionnaires de digues, capable d'évaluer la performance des digues vis-à-vis de plusieurs mécanismes et scénarios de défaillance.

La première étape consiste à développer et implémenter dans le SIRS V2, un **module d'évaluation de la performance des digues** basé sur un seul scénario de défaillance : l'**érosion interne**, à partir des modèles et travaux déjà développés par l'UMR RECOVER. A l'issue de cette première étape, les parties décideront de l'opportunité de poursuivre ou non cette collaboration dans une étape 2 visant à étendre **le domaine d'application à d'autres types de défaillances**.

Cette première étape s'étale sur deux ans : 2022 permettra la réalisation de l'état de l'art, la modélisation, l'implémentation, l'expérimentation d'un concept en dehors du SIRS. Ensuite un cahier des charges sera défini pour mettre en place au sein du SIRS, ce modèle testé et validé.

Une réflexion est à mener sur les sources potentielles de financements pour développer ce module au sein du SIRS (en 2023) : subventions, ressources financières propres, appel à participation exceptionnelle, gestionnaire comme 'partie prenante', etc.

❖ **Projet CARDigues/SIRS**

CARDigues a été développé pour estimer la **probabilité de rupture d'une digue** par tronçons de 50m. Ce tableur permet de capitaliser de la donnée avec des champs communs avec SIRS Dignes et a été testé sur plus d'une quarantaine de systèmes d'endiguement (500km de digues).

❖ Module aménagement hydraulique - Complément

Une première étape a été menée, comme indiqué dans le rapport d'activités. Le module est pleinement opérationnel, mais durant l'année 2022 il nous restera à l'éprouver et à parfaire les extractions de ce dernier.

C'est pourquoi, il est d'ores et déjà prévu une réflexion sur la création de **fiches d'impression automatique** liant l'objet du nouveau module et le tronçon déjà existant.

❖ Maintenance adaptative

SIRS mobile : une refonte complète des composants et librairies

La version mobile connaît un **lifting total** depuis l'été 2021. Elle devrait rapidement être disponible (courant février 2022).

Les composants et librairies utilisés au sein de l'application ont été mis à jour vers les versions les plus récentes, ce qui garantira une **meilleure maintenabilité** et surtout permettra de gagner en **fluidité et confort**.

De plus, cette version mobile bénéficiera des nombreuses nouveautés déjà présentes sur la version bureau et de quelques améliorations spécifiques.

❖ Projet BIM infrastructures/SE et le SIRS

L'an dernier des travaux sur l'analyse du système Digue + **Infrastructures présentes dans la digue (traversantes ou longitudinales – par exemple, réseaux d'eau, électricité, communication...)**, a été mis en place par l'**INRAE**, en lien avec **Polytech Clermont-Ferrand**. L'**INRAE** a mis en œuvre une approche BIM (Building Information Management) qui permet de réaliser des modélisations 3D et de centraliser les informations pertinentes pour décrire ce système. L'objectif est d'avoir une **représentation précise dans certaines zones de la digue**, d'améliorer sa gestion, et potentiellement, de créer un outil de partage entre différents gestionnaires (digue et infrastructures). Les travaux, réalisés au cours d'un stage avec une **application en lien avec l'EP Loire**, ont permis de montrer la faisabilité de la méthode. La maquette permet d'avoir une vue 3D, de réaliser des coupes longitudinales et de stocker des informations sur la digue et les infrastructures présentes dans la digue. La démarche est transférable à d'autres cas d'études.

L'un des objectifs pour 2022 est d'étudier la **complémentarité et l'interopérabilité entre le SIRS Dignes et le BIM Dignes+Infrastructures**. Les deux outils paraissent donc tout à fait complémentaires.

Plusieurs grands sujets seront abordés :

- Analyse du système digue/infrastructures
- Modélisations 3D, coupe longitudinale et stockage, centralisation des informations pertinentes pour décrire ce système
- Gestion collaborative des différents gestionnaires
- Interopérabilité SIRS/BIM à étudier

❖ Evolutions classiques et financements

France Dignes complète régulièrement un tableau des évolutions SIRS et des demandes remontées par les utilisateurs. Les coûts sont définis avec le développeur. Ce tableau permet de prioriser les évolutions demandées grâce à la mise en place d'un indice de nécessité défini d'un commun accord avec les utilisateurs.

Comme l'AG 2017 l'a acté, les **évolutions du SIRS seront financées par des appels à contribution** auprès des utilisateurs intéressés par ces dernières. Chacun pourra ainsi se positionner en fonction de ses priorités. Suivant le montant collecté, un nombre plus ou moins important d'évolutions sera réalisé.

Par ailleurs, nous informons chaque année les utilisateurs qu'il est possible d'ajouter des **lignes de financement au sein de leurs futurs PAPI pour l'évolution du SIRS** et de ne pas oublier d'inclure une ligne dans leurs budgets, si cela est possible.

Un nouveau FEDER ?

Le nouveau plan de financement du FEDER (2021-2027) sera plus contraignant mais prévoit des subventions plus importantes.

Nous allons nous renseigner afin d'établir l'éligibilité de la maintenance SIRS à ce nouveau plan.

L'objectif : financer l'évolutif du logiciel mais également une partie du futur module d'évaluation de la performance des digues.

→ Former les utilisateurs

❖ Formation

Cette année, nous proposerons deux types de formations utilisateurs :

Formation Initiation au logiciel	Formation Perfectionnement
• En mars • A Lyon • Contextualisation du logiciel • Comprendre l'architecture et les objectifs du SIRS Dignes • Initiation, premiers pas sur l'outil : comprendre ses fonctionnalités primaires • Présentation de l'aspect cartographique, base de données • Créer sa première base • Présentation et utilisation de la version mobile	• En Juin (ou avant sur demande) • Retour sur l'application mobile • La découverte des modules • Zoom sur l'extraction des données • Les nouvelles évolutions, explications et applications concrètes. • Pour utilisateurs aggueris.

Début février, un **point en visioconférence d'une demi-journée** sera également proposé pour présenter les **nouveautés de la dernière version** ainsi que **quelques modules** (réglementaires et dossiers d'ouvrages).

❖ Formations spécifiques



Prestations de formation à la demande

6 prévues pour 2022

Prestations personnalisées / possibilité de visioconférence
Tarifs préférentiels pour les adhérents

→ Développer des services et supports réservés aux adhérents

Tout au long de l'année, France Dignes produira des supports permettant une meilleure autonomie des utilisateurs du SIRS Dignes. Une partie d'entre eux seront réservés aux adhérents de l'association.

- Amélioration et mise à jour des documents de formation
- Production de « fiches tutos » selon les besoins et demandes des utilisateurs
- Création de tutoriels vidéo
 - Conception et modification des tronçons
 - Comment bien remplir une fiche
 - Les modules pas à pas etc.
- Mise à jour des fichiers de nomenclatures en fonction des ajouts faits
- Évolution et alimentation de la bibliothèque de requêtes SQL

→ Communiquer et promouvoir le SIRS

La communication est un point important pour la pérennisation de l'outil : en effet, en tant qu'outil collaboratif, son utilisation par un maximum de gestionnaires garantit sa pertinence. France Dignes s'attachera donc cette année, comme l'an passé, à présenter l'outil lors de nombreuses occasions :

- Symposium du CFBR, en janvier
- Journées techniques et événements
- Interventions de nos partenaires et adhérents, mais aussi en se rapprochant des DREAL, EPTB, communes, intercommunalité, etc.
- Sur le site internet de France Dignes, dont le nombre de visiteurs est en constante augmentation, et qui devient un relais et point d'accroche non négligeable vers le logiciel.



Animation du réseau et communication

→ Faire connaître l'association

Les évolutions de la GEMAPI génèrent un besoin fort, que ce soit pour les néo-gestionnaires ou pour les gestionnaires historiques de digues, d'échanger, de partager leurs expériences, de se rencontrer et de se former. L'association est particulièrement pertinente pour répondre à ces besoins. Il est donc important de poursuivre les efforts de présentation de France Dignes pour **faire connaître l'association auprès des gestionnaires de digues**.

Ainsi, plusieurs interventions et actions augmentant notre visibilité sont programmées en 2022 (comme la présentation du SIRS Dignes au Symposium du CFBR).

Nous répondrons également tout au long de l'année aux sollicitations qui nous seront faites pour intervenir dans toute la France.

→ Gestion du réseau et des données

L'association se développe d'année en année ce qui implique une gestion toujours plus importante des adhérents. Cela se confirme lors des différents événements organisés par l'association qui réunissent toujours plus de gestionnaires, mais également au quotidien avec des contacts et des demandes d'informations qui ne cessent d'augmenter.

C'est pourquoi cette année 2022, France Dignes va s'attacher à parfaire la gestion des données relatives aux structures adhérentes en se réorganisant et en utilisant de nouveaux outils de gestion interne.

L'objectif, **utiliser au mieux les informations remontées par nos adhérents** pour construire des journées, des groupes de travail, des réunions le plus en adéquation possible avec les attentes de chacun, tout en respectant la réglementation sur la protection des données (RGPD notamment).

→ Animation du site internet

L'animation du site internet est une action indispensable, avec cette année comme objectifs :

- Maintenir l'alimentation et la mise à jour de la **page d'informations réglementaires « les digues »**
- Continuer la parution trimestrielle de la **newsletter**
- Poursuivre la **prestation du journaliste** Thibaut LESCUYER :
 - Plusieurs articles longs dans l'année : Retour sur la tempête Alex ; les digues amovibles ; les SE en milieux maritimes, etc.
 - De nombreux articles courts (2/3 par mois)
- Favoriser les inscriptions au **flux RSS** du site <http://www.france-dignes.fr/> pour être informés des nouveautés (inscription en bas de page d'accueil)
- **Dynamiser le forum** en incitant les membres à y contribuer pour qu'un maximum d'échanges aient lieu et ainsi animer le site. Il s'agit de faire du forum une véritable mine

d'informations pour les gestionnaires et de permettre à France Dignes de mieux partager les expertises de ses membres.

→ Les réseaux sociaux

Depuis 2021 nous œuvrons à promouvoir l'association et ses actions par le biais de **LinkedIn**. En effet, à travers ce réseau social nous communiquons autour de nos événements mais aussi sur les différents articles que nous rédigeons avec notre journaliste.

En 2022, l'objectif est d'accentuer les partages via cette plateforme pour accroître notre visibilité et surtout valoriser les documents, événements ou actualités que nous produisons ou qui nous sont remontés.

→ Refonte de l'ergonomie des JT / Web'Tech

Les documents de communication relatifs aux JT et Web'Tech, n'ont pas évolué depuis quelques années et sont très simples et sommaires.

Nous allons entreprendre une **refonte de ces outils pour parfaire leur visuel** et ainsi améliorer la clarté et l'efficacité de notre communication sur ces événements.

→ Relation avec les médias

Depuis quelques années maintenant, France Dignes est la porte d'entrée de différents types de médias, lorsqu'ils cherchent des informations et des explications relatives aux systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques.

Nous continuerons tout au long de cette année à **répondre aux sollicitations des journalistes** pour une diffusion d'information la plus juste et claire possible, à travers les médias locaux ou nationaux.

→ Appui aux projets et relais des actions de nos partenaires

Les partenariats noués avec des institutions de profils très différents sont l'une des richesses de l'association. Ils permettent une **vision pluridisciplinaire et multisectoriel d'enjeux communs**.

Que ce soit par le relais d'informations, d'actions ou bien la création de projet commun, l'année 2022 paraît prometteuse !

IRMa	• Partenariat en cours de montage • Gestion de crise adaptée aux SE
CFBR	• Partenariat récent • Mise en exergue des digues dans leur thématique
ANEB ARRA ²	• Partenariats éprouvés • Réalisation d'évènements communs avec ces structures
CEPRI	• Partenariat éprouvé • Diffusion des formations du CEPRI et sollicitation de leur expertise

Journées techniques et formations

Cycle Géotechnique

Quand ? Cycle de 3 ans de 2022 à 2024

Qui ? Coordination et animation technique assurée par Rémy Tourment (INRAE – Unité RECOVER)

Coût des JT ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé



Programme ?

France Dignes organise un nouveau cycle de journées techniques (2022-2024) sur le thème de la géotechnique en partenariat avec l'INRAE. Les sujets en lien avec la géotechnique et les digues sont extrêmement variés du fait des disciplines scientifiques et techniques concernées (géomécanique, géotechnique, géophysique, géologie, hydrogéologie, etc.), ou de leur utilisation par les gestionnaires de digues (reconnaissance, diagnostic, conception, suivi).

L'objectif de ce cycle sera d'apporter aux gestionnaires des connaissances sur ces différents domaines afin qu'ils soient plus à même de les mobiliser dans le cadre de leurs activités : comprendre les phénomènes à l'œuvre, définir leurs besoins en reconnaissances, en essais et en expertise, identifier les techniques appropriées selon leurs champs d'application et les spécificités des ouvrages à analyser, bien en comprendre les limites, définir les cahiers des charges, suivre ce type d'études, etc. Cycle complet :

- JT 1 – Introduction à la géotechnique : quelles sont les différentes techniques d'investigations d'un ouvrage et à quel moment un gestionnaire les mobilise ?
- JT 2 - Etude de cas
- JT 3 - Conduite de projet géotechnique : définition des besoins, rédaction du cahier des charges (FD met à dispo des CCTP et Bordereaux de prix), suivi de la prestation

D'autres webinaires en lien avec la géotechnique seront proposés en dehors de ce cycle. C'est le cas en 2022 avec deux webinaires (présentés ci-dessous) :

- *Mécanismes et scénarios de rupture des digues* le 25 janvier 2022
- *Présentation de 3 essais d'érosion et leurs applications* en mars 2022

Intervenants : Experts du domaine et retours d'expériences des Gestionnaires

Public ? Gestionnaires de digues actuels et futurs, professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens).

Ce cycle s'adresse à des gestionnaires qui souhaitent consolider leurs **connaissances de base** sur ces sujets. Il ne fera pas de vous des spécialistes de la géotechnique et de l'ensemble des sciences et disciplines associées, mais vous apportera les connaissances nécessaires pour solliciter des spécialistes et avoir un regard critique sur ce qu'ils proposent.

Plus d'informations : contact@france-dignes.fr

Web'Tech Mécanismes et scénarios de rupture des digues

Quand ? 25 janvier 2022

Où ? En visio (sur Zoom)

Qui ? Animation technique assurée par Rémy Tourment (IRTSEA – Unité RECOVER)

Coût ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 50€ pour les non adhérents



Brèche de la digue de Floudès
Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

Programme ?

Ce webinaire s'inscrit en complémentarité au cycle des journées sur la géotechnique. Il a pour ambition, en supplément de l'introduction qui sera faite au cours de la première journée du cycle, de faire un point rapide sur les mécanismes et scénarios de dégradation et de rupture des digues, qui sont à la base des analyses géotechniques.

Il vous apportera un éclairage sur les questions suivantes :

- Quels sont les usages de la géotechnique et l'importance des mécanismes et scénarios de rupture
- Quels sont les principaux mécanismes et scénarios de rupture et brèche d'un ouvrage ou d'un composant ?
- Quels sont les moyens d'analyse de ces mécanismes (essais - normalisés ou pas-, modèles, expertise) et leur complémentarité ?
- Où trouver la documentation essentielle en lien avec ces aspects ?

Le webinaire portera principalement sur les questions liées à la géotechnique (nous n'aborderons pas ce qui concerne l'hydraulique, hydromorphologie).

Intervenants : Rémy TOURMENT et Bruno BEULLAC (IRSTEA - Unité RECOVER)

Public ? Gestionnaires de digues, professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens).

Le cycle des journées sur la géotechnique s'adresse à des gestionnaires qui souhaitent consolider leurs **connaissances de base** sur ces sujets. Il ne fera pas de vous des spécialistes de la géotechnique et de l'ensemble des sciences et disciplines associées, mais vous apportera les connaissances nécessaires pour solliciter des spécialistes et avoir un regard critique sur ce qu'ils proposent.

[Plus d'informations et inscription](#)

Cycle géotechnique : JT 1 Les bases Intérêt de la géotechnique et les différentes techniques d'investigation d'un ouvrage

Quand ? 28 et 29 avril 2022

Où ? Montpellier

Qui ? Coordination et animation technique assurée par Rémy TOURMENT (INRAE – Unité RECOVER) et en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole

Coût ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé



Programme ?

Cette journée s'inscrit dans le cycle des journées sur la géotechnique. Elle viendra introduire le cycle en présentant différentes modalités d'investigations géotechniques, leurs domaines d'applications, leurs limites. Elle combinera des apports théoriques et retours d'expérience pratiques.

Ces discussions permettront d'échanger autour des questions :

- Connaître les techniques d'investigation adaptées aux ouvrages et aux risques qui y sont associés
- Appréhender les limites des différents types de reconnaissances et d'essais et interroger les résultats de ces investigations au regard de l'ouvrage et de ses contraintes

Intervenants : Experts du domaine et retours d'expériences des Gestionnaires

Public ? Gestionnaires de digues, professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens).

Ce cycle s'adresse à des gestionnaires qui souhaitent consolider leurs **connaissances de base** sur ces sujets. Il ne fera pas de vous des spécialistes de la géotechnique et de l'ensemble des sciences et disciplines associées, mais vous apportera les connaissances nécessaires pour solliciter des spécialistes et avoir un regard critique sur ce qu'ils proposent.

Plus d'informations : contact@france-dignes.fr

Web'Tech des partenaires Présentation de 3 essais d'érosion et leurs applications

Quand ? Fin mai 2022

Où ? En visioconférence (sur Zoom)

Qui ? Webinaire proposé par Stéphane BONELLI (INRAE – Unité RECOVER)

Coût ? Gratuit

Programme ?

Ce webinaire s'inscrit en complément des journées et du webinaire du cycle géotechnique. Il sera l'occasion de partager les résultats d'un groupe de travail du CFBR sur l'érosion. Il s'agit de présenter plus spécifiquement 3 essais d'érosion et leur utilisation par des gestionnaires.

Plus de précisions sur ces essais et leurs domaines d'application très prochainement

Intervenants à confirmer :

- Stéphane Bonelli (IRTSEA)
- Rémi Béguin (GeophyConsult)
- Charly Peyre (Sol Solution)
- SYMADREM
- CNR

Public ? Gestionnaires de digues, professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens).

Plus d'informations : contact@france-digues.fr

Journée technique : Intégration des ouvrages de protection contre les inondations

Quand ? Fin juin 2022

Où ? Chambéry

Qui ? Coordination et animation assurée par France Dignes en partenariat avec le CISALB

Coût ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé



Dignes dans la Réserve de Mareau-aux-Prés

Programme ?

Les ouvrages de protection contre les inondations sont ancrés dans un territoire, s'inscrivent dans un paysage, sont parcourus par d'autres réseaux et concerne différents usagers. C'est pourquoi il est nécessaire de réfléchir à leur intégration (environnementale, paysagère, sociétale, etc.).

Au cours de cette journée, nous verrons comment les gestionnaires de systèmes d'endiguement et d'aménagements hydrauliques concilient les enjeux de protection contre les inondations (vocation première d'un SE et d'un AH) et les autres enjeux auxquels ils doivent également faire face.

La journée offrira aux gestionnaires l'occasion de prendre du recul sur leur mission pour s'interroger :

- Comment répondre de manière opérationnelle aux obligations réglementaires et concilier enjeux de protection avec les autres enjeux du territoire ?
 - Lors de la conception – quelles alternatives ?
 - Pendant les travaux
 - Dans la gestion quotidienne et l'entretien des ouvrages
- En quoi ces « contraintes » (environnementales, sociétales, économiques) peuvent être de véritable levier dans les missions du gestionnaire de digues ?

Intervenants : Services de l'Etat, Juriste, Experts du domaine et retours d'expériences des Gestionnaires

Public ?

Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et de systèmes d'endiguements ; titulaires de la compétence GEMAPI ; porteurs de PAPI ; Bureaux d'études, Maîtres d'œuvre ; Professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens) ; Services de contrôle ; Elus.

Plus d'informations : contact@france-dignes.fr

Journée technique : Gestion des digues en milieu maritime

Quand ? Fin septembre 2022

Où ? Bassin d'Arcachon

Qui ? Coordination et animation assurée par France Dignes en partenariat avec le SIBA

Coût ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé



Programme ?

Une première journée a été organisée en 2019 sur les ouvrages littoraux, afin de mieux comprendre leurs spécificités, les aléas pour lesquels ils sont sollicités, la réglementation, etc. Cette nouvelle journée s'inscrit dans la continuité de ces échanges et permettra d'approfondir les points suivants :

- Surveillance des ouvrages littoraux : Quels sont les spécificités de ces ouvrages, leurs principaux désordres ? Comment organiser et réaliser concrètement les visites périodiques ? etc.
- Système d'endiguement maritime - EDD et ses suites :
 - o Cas particulier des estuaires et de la double influence fluviale/maritime
 - o Prise en compte des cordons dunaires dans la performance du système d'endiguement
 - o Suivi du niveau de protection : Quels sont les niveaux atteints lors des événements ? Comment l'ouvrage est-il sollicité ? Comment évaluer si le niveau de protection est dépassé ? Est-ce que cela correspond à ce qui avait été prévu ?
- Gestion en période de tempête
 - o Outils de la prévision : Quels sont les outils et données utiles aux gestionnaires pour anticiper les événements (Data Shom, Bulletin météo du littoral, etc.) ? Pourquoi et comment exploiter ces données ? Quelles sont leur complémentarité avec les alertes vigilance vagues-submersion et vent violent ?
 - o Organisation de la gestion en cas de tempête (astreinte, mobilisation du personnel communal, etc.)
 - o Travaux d'urgence
- Changement climatique et montée du niveau marin : Quels scénarios et quelles incidences sur l'érosion côtière et l'occurrence des submersions marines ? Quels impacts sur les ouvrages et leur gestion ? Comment prendre en compte le changement climatique dans la stratégie de protection contre les inondations ?

Intervenants : Services de l'Etat, Juriste, Experts du domaine et retours d'expériences des Gestionnaires

Public ?

Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et de systèmes d'endiguements ; titulaires de la compétence GEMAPI ; porteurs de PAPI ; Bureaux d'études, Maîtres d'œuvre ; Professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens) ; Services de contrôle ; Elus.

Plus d'informations : contact@france-dignes.fr

Journée technique : Hydraulique en lien avec les systèmes d'endiguement et modélisation

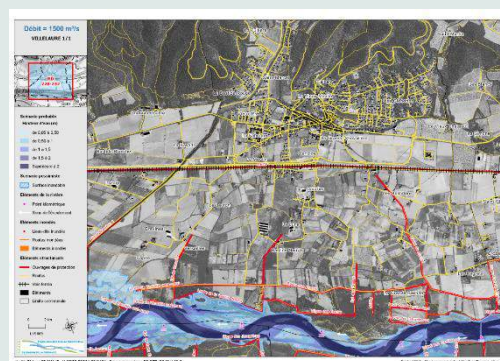
Quand ? Novembre 2022

Où ? Mallemort

Qui ? Coordination et animation assurée par France Dignes en partenariat avec le SMAVD

Coût ?

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé



Atlas dynamique des zones inondables - SMAVD

Programme ?

Le gestionnaire d'un système d'endiguement a besoin de données hydrauliques, en particulier pour mieux connaître l'aléa contre lequel se prémunir, que ce soit au moment de l'analyse de risque d'un ouvrage (pour le dimensionnement, une EDD, etc.), ou lors de la gestion de crue, etc. Ces données permettent de caractériser la protection assurée par l'ouvrage (caractériser les événements de référence (débits, durées, volume), mieux connaître les dynamiques d'inondations, localiser les secteurs des premières surverses et leurs débits, connaître l'intensité et la cinétique des inondations dans la zone protégée en cas de défaillance, etc.

Néanmoins, ces données ne sont pas toujours disponibles, peuvent être coûteuses à produire, doivent être mises à jour régulièrement, et leur qualité dépend beaucoup des paramètres retenus et des choix techniques lors de leur modélisation. Il est donc essentiel d'avoir une analyse critique de ces données.

Cette journée donnera les moyens au gestionnaire de bien définir les données dont il a besoin, de les (faire) produire et de garder un œil critique pour mieux les exploiter dans le cadre de ses missions.

- Qu'est-ce que l'hydraulique appliquée/nécessaire aux SE ? Quelles données nécessaires pour la gestion des digues ? Au-delà de l'étude de danger, à quoi vont-elles servir (dimensionner les ouvrages, fixer des niveaux d'alertes, etc.) ?
- Comment produire ces données ? En interne/ou pas ? Quels points d'attention à avoir lors de la rédaction du cahier des charges ? Quels outils et quels modèles choisir ? Quels choix stratégiques lors de ces choix ?
- Comment les consolider et les mettre à jour dans le temps ? A qui appartiennent ces données ? Comment garder la main sur les outils de modélisation pour pouvoir faire évoluer ces données ?
- Comment intégrer les résultats de l'étude hydraulique dans l'EDD ? Comment ces données s'articulent avec celles produites par d'autres (comme par exemple les données du PPRI) ?

Intervenants : Services de l'Etat, Juriste, Experts du domaine et retours d'expériences des Gestionnaires

Public ?

Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et de systèmes d'endiguements ; titulaires de la compétence GEMAPI ; porteurs de PAPI ; Bureaux d'études, Maîtres d'œuvre ; Professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens) ; Services de contrôle ; Elus.

Plus d'informations : contact@france-dignes.fr

→ Interventions à façon

En complément de nos journées techniques, France Dignes propose à ses adhérents un nouveau format « d'intervention à façon ».

Une **trame d'intervention** est en cours d'élaboration, sur deux thématiques « Astreinte et surveillance des digues en crue » et « Être élus d'une structure gestionnaire de digues ». Ces interventions à façon mixent apports théoriques, exercices pratiques, échanges et retours d'expérience des acteurs locaux, ou encore visites de terrain. Sur la base de cette trame et sur demande, l'intervention est ensuite adaptée en **co-construction avec la structure demandeuse** pour répondre aux **spécificités du terrain** et y associer les **acteurs locaux**.

Ce nouveau format sera **testé cette année avec deux de nos adhérents** avant d'être proposé plus largement. A terme, France Dignes ne se déplacerait pas forcément, mais l'organiserait en l'adaptant au contexte local et en trouvant les bons intervenants.

❖ « Astreinte et surveillance des digues en crue »

Plusieurs adhérents ont sollicité France Dignes pour l'organisation d'une intervention personnalisée destinées à leur personnel d'astreinte.

En effet, ces agents ne travaillent pas toujours dans le domaine des digues et il est nécessaire de leur proposer une intervention adaptée, pour leur présenter **les bases de la gestion des digues en crue**, la reconnaissance des **désordres** et la caractérisation de leur gravité, l'organisation de **l'astreinte** et les **acteurs** du territoire mobilisés en cas de crue.

Un premier test sera réalisé avec les équipes du SDEA en mars 2022.

❖ « Être élus d'une structure gestionnaire de digues »

De même nous avons reçu plusieurs demandes de nos adhérents pour sensibiliser leurs élus sur les **droits, obligations et responsabilités** qui incombent au gestionnaire de systèmes d'endiguements.

Il s'agit de les familiariser avec les notions techniques sur les **ouvrages de protection contre les inondations** présents sur leur territoire et la **réglementation** afférente pour qu'ils s'emparent de leurs missions en ayant compris les enjeux de la **régularisation** et la **gestion de ces ouvrages**.

→ Autres journées

L'association répondra aux sollicitations qui lui seront faites, en fonction de ses disponibilités et de ses moyens financiers et humains.

Pour 2022, France Dignes a été sollicitée pour participer à la réalisation d'autres événements :

Colloque SHF Strasbourg 8-10 novembre 2022	• France Dignes fait partie du comité d'organisation. • Thème : "aménagement et biodiversité des cours d'eau" • Objectif : 200 personnes • Actions France Dignes : recherche de lieux pour une visite terrain + relai auprès de ses adhérents
Congrès CIGB (CFBR) Marseille 27 mai - 3 juin 2022	• Commission Internationale des Grands Barrages, du CFBR • Actions France Dignes : suivi et communication sur l'évènement
Journée PAPI (ARRA²) Lyon ou alentours Mars 2022	• France Dignes associée à l'organisation de la Journée Technique "PAPI nouvelle génération" (intervention d'adhérents)
Ateliers Previsq (ANEB & SM3A) Grand Bornand 29 juin - 1 ^{er} juillet 2022	• France Dignes fait partie du comité de pilotage • 3 jours de tables rondes, d'ateliers de co-construction sur le thème de la prévision des inondations, pour une approche plus opérationnelle et une action locale plus efficace en cas de crues rapides. • Un axe « ouvrage » est prévu.

→ Formations et partenariats

❖ Développer les partenariats de formation

Suite à l'enquête métier réalisée en 2017 et mettant en évidence la nécessité de contenus adaptés à la gestion des Dignes, France Dignes poursuit sa recherche de **partenariats avec les organismes de formation continue**. L'association propose de mettre en place des formats et contenus adaptés aux besoins en formation des gestionnaires de digues.

En 2022, l'objectif est d'affiner les partenariats actuels afin de renforcer nos propositions d'évolution et adaptation des formations aux besoins exprimés par les gestionnaires.

Notre agenda (site internet) sera enrichi tout au long de l'année des différents événements et formations proposés par ces derniers.

Pour améliorer l'offre de formation des partenaires de France Dignes, nous avons mis en place des partenariats avec Agro Paris Tech, l'Ecole des Ponts, et nouvellement l'OIEau.

Vous bénéficiez donc de **10% de réduction** aux formations liées aux digues de ces structures.

En contrepartie, nous nous engageons à **faire évoluer l'offre de ces organismes**, soit en identifiant des sujets de formation manquant, soit en précisant les axes à développer dans les formations existantes, et ce pour les adapter aux besoins des gestionnaires.

AGRO PARIS TECH (PILOTE PAR L'INRAE) :

- Initiation à la géotechnique, digues et barrages (au sein du Mastère Spécialisé Gestion de l'Eau)
- Modélisation numérique hydrodynamique et hydro-sédimentaire 1D
- Modélisation bidimensionnelle des écoulements en rivière et inondations avec Rubar 20
- Ingénierie des digues fluviales existantes : conception et gestion
- Contrôle des digues de protection contre les inondations
- Réalisation des études de dangers et diagnostics des systèmes d'endiguement de protection contre les inondations
- Évaluation économique des politiques de gestion des inondations : Analyse Coût-Bénéfices basée sur les Dommages Évités

ECOLE DES PONTS (PILOTE PAR LE CEREMA) :

- Conduire un projet d'aménagements fluviaux Partie 1 : contexte, problématique des aménagements fluviaux - démarche et organisation du projet Partie 2 : les données techniques d'entrée d'un projet d'aménagements fluviaux
- Aménagements fluviaux - Dignes et berges : Conception, réhabilitation
- Conception des ouvrages de protection du littoral
- Nouvelles exigences réglementaires et environnementales pour les projets maritimes et fluviaux

OIEAU :

- GEMAPI : mise en œuvre
- Cours d'eau : diversité des statuts, droits et obligations
- Hydrologie des bassins versants
- Hydromorphologie des cours d'eau
- Dossier Loi sur l'Eau pour les travaux en cours d'eau
- Travaux d'enrochements en rivière
- Chantier en rivière : étude, réalisation et suivi
- Prévention du risque Inondation
- Surveillance et entretien des systèmes d'endiguement
- SIRS Dignes : Application à la surveillance des digues et ouvrages hydrauliques linéaires

Veille technique et réglementaire

France Dignes continuera à suivre, relayer et réagir à l'actualité réglementaire en lien avec la gestion des digues, en s'appuyant sur les gestionnaires et le Comité Technique.

→ Veille réglementaire et échanges avec la DGPR

Comme mentionné dans l'action 4 du rapport d'activité, France Dignes a interpellé la DGPR depuis plusieurs années quant aux difficultés de respecter les **délais** pour la régularisation des systèmes d'endiguement.

Ces échanges initiés à la suite de difficultés liées au respect des délais administratifs basculent progressivement sur des problèmes de fond, ces délais étant incompressibles.

Ces discussions nous mènent aujourd'hui vers des interactions fluides avec la DGPR qui nous permettent de faire remonter les obstacles **rencontrés sur le terrain** :

- **L'imperfection de l'inventaire** des ouvrages réalisé par les services de l'Etat en amont de la création de la compétence (notamment des ouvrages "existants" non classés) ;
- La problématique de la **neutralisation** des ouvrages non régularisés en SE dans les délais impartis et les conséquences qui en découlent ;
- Les blocages liés à la **maîtrise intégrale du foncier** qui est imposée pour obtenir l'autorisation ;
- La question du **financement de la GEMAPI**, avec un focus particulier sur les secteurs avec peu de population ou au potentiel fiscal faible.

France Dignes, fort de ce constat, a fait en fin d'année 2021 plusieurs propositions qui seront discutées avec la DGPR en 2022 :

- Localement, reconnaître un **délai particulier** selon l'état d'avancement de l'inventaire des ouvrages (notamment suite à la complexité de la prise de compétence GEMAPI)
- **Autoriser de manière dérogatoire l'entretien et l'exploitation des ouvrages** inventoriés (souvent non classés) dans la mesure où les démarches sont engagées pour mieux connaître ces ouvrages, leurs fonctionnalités et dangerosité
- **Mieux définir le terme "neutralisation"** dans des circulaires, en recentrant sur la notion de "sur-aléa"
- Instaurer un **cadre souple de type déclaratif** adapté pour certains ouvrages existants non autorisés en SE et ne générant pas de sur-aléa
- Définir la notion de **"maîtrise foncière"** dans des circulaires et **délivrer l'autorisation du SE si le gestionnaire peut justifier avoir accès aux ouvrages** pour y exercer sa compétence et avoir engagé des démarches sur le foncier.

La DGPR et France Dignes prévoient pour cette année 2022 la mise en place d'une structuration des échanges et la mise au point d'un calendrier. Une démarche qui ne pourra être que bénéfique pour l'ensemble des parties.

De plus, France Dignes s'est engagée pour cette année à :

- Transmettre à la DGPR un **rapport de synthèse des cas concrets** remontés cet été via les questionnaires, comportant une partie statistique et une partie cas concrets (issus du questionnaire, du Comité Technique et des échanges avec les gestionnaires). L'enjeu est de mettre en évidence les incohérences ou difficultés de régularisation, et d'en montrer les causes.
- A réfléchir sur l'intérêt d'un **complément d'enquête** pour :
 - Faire un état d'avancement des dossiers déposés
 - Avoir plus de retours sur les classes C
 - Aborder d'autres problématiques qui ont été remontées à l'équipe depuis juin dernier (manque de disponibilité des bureaux d'études, etc.)
- A maintenir le **travail d'un groupement de gestionnaires**, sous l'égide de l'association, dont l'objectif serait de suivre la réponse du Ministère et notamment sur les propositions concrètes faites dans le courrier.

→ Groupe de travail : Suivi de la réglementation

Dans la suite logique de nos échanges avec le Ministère présentés ci-dessus, un Groupe de Travail « suivi de la réglementation », restera actif toute l'année. Son objectif est de **suivre la réponse du Ministère** et notamment sur les propositions concrètes faites dans le courrier.

Ce travail sera mené en lien avec les autres associations que nous avons déjà mobilisées sur ces questions (ACdF, ANEB, CEPRI, FNCCR).

→ Groupe de travail Torrentiel

Ce groupe de travail rassemble des gestionnaires, des services de l'Etat et des experts (Irstea/INRAe, Cerema, ONF-RTM). Il a été constitué suite au constat que la législation n'est pas en phase avec les réalités de terrain en milieu torrentiel.

Le groupe de travail a pour objectif de produire 2 types de documents, sur la base des retours d'expériences :

- **EDD adaptée** basée sur l'analyse de risques pour les digues ayant vocation à être classées en systèmes d'endiguement ;
- **Méthodologie adaptée aux petits ouvrages** n'ayant pas vocation à être classés, mais que le gestionnaire souhaite pouvoir gérer : plutôt que d'« écarter » ces digues torrentielles de la réglementation (ce qui à terme conduirait à les « abandonner », en l'absence d'engagement d'entretien), privilégier une adaptation et simplification des études et dossiers.

France Dignes remobilise donc ce groupe pour la production de ces documents en 2022.

→ Groupe de travail aménagements hydrauliques

Aujourd'hui, mise à part pour les ouvrages simples type barrage écrêteur, **nous ne disposons pas de typologie générale et complète** sur les aménagements hydrauliques (AH). Les AH peuvent être assez complexes, à la fois en termes d'ouvrages en remblai et d'équipements annexes (pertuis, canaux, vannes, grilles, pompes, ...).

Constat (simpliste) : les AH sont dans la plupart des cas des bassins de rétention ou des bassins écrêteurs de crue. Ils sont composés d'une ceinture (digue) et d'une surface intérieure (bassin) complétés par des ouvrages annexes : canaux, digues, seuils, stations de pompage, ... destinés généralement à en assurer le remplissage et/ou la vidange.

Tout reste encore à faire dans ce secteur, même si la réflexion menée depuis 25 ans sur les digues va permettre d'arriver dans le domaine des AH avec un certain recul.

Les objectifs peuvent être (très/trop) nombreux mais dans un premier temps voici quelques pistes :

- **Définition technique d'un AH** : état des lieux des types d'ouvrages, des ouvrages associés, de leur gestion actuelle et de la nomenclature associée ;
- **Réalisation d'une EDD type** : analyse fonctionnelle de l'AH, en partenariat avec l'INRAE. Cela nécessitera l'investissement important d'un gestionnaire, autant d'un point de vue humain que financier ;
- Comprendre et analyser les liens entre AH et SE ;
- **Réflexion réglementaire** :
 - Quid des ouvrages de stockages aux capacités inférieures à 50 000 m³ ?
 - Les AH peuvent être uniquement liés à la rétention d'eau de ruissellement, comment prendre cela en compte ? (*Sujet éventuellement plus technique que réglementaire ?*)

→ Groupe de travail astreintes et production de trames pour la gestion de crise

La difficulté réside dans la **mise en place des astreintes de sécurité**, due notamment au flou réglementaire sur la mission et les responsabilités du GEMAPIen, à la complexité d'un tel dispositif, à la disponibilité du personnel, au besoin d'amélioration continue, etc. Les principales interrogations des participants portent sur les **obligations du GEMAPIen** concernant les SE et la faisabilité d'**organiser l'astreinte dans des petites structures**. France Dignes ouvre un nouveau groupe de travail visant à définir les besoins relatifs à ces questions et la production à faire (un évènement ? une note explicative ? etc.).

Méthode envisagée du groupe de travail :

1. Etat des lieux, réglementaire
2. Recensement des documents existants (règlements d'astreinte, supports de mallette d'astreinte, conventions de mise à dispo de personnel communal ou mise en place de prestations pour pallier au manque de personnel, organigrammes d'intervention, retours d'expérience, cartographies, fiches par communes, fiches ouvrages, plans d'accès, etc.)
3. Partage/diffusion de l'information (sous quel format ?)

=> proposition de **création de fiches et carto réflexe**, à destination des communes, secours, RDI, personnes mobilisées dans l'astreinte, etc. permettant l'appropriation rapide des informations issues de l'EDD et d'autres informations pratiques



Dans ce cadre notamment, des réflexions seront lancées avec l'IRMA afin de proposer des outils de **gestion de crue/crise spécifiques aux SE et AH**.



En parallèle, France Dignes, à la demande du SDEA, organise en 2022 une première **« intervention à façon » destinée aux agents d'astreinte** du syndicat pour qu'ils puissent s'emparer au mieux de leurs missions (mobilisation et coordination des équipes en cas de crue, surveillance des ouvrages, intervention d'urgence, etc.) en lien avec les acteurs du territoire mobilisés sur la gestion de crue et la gestion de crise (RDI, SDIS, Communes, etc.). Voir ci-dessus.

→ Groupe d'échanges Gestionnaires agréés

Si un besoin est exprimé, France Dignes prévoit la mise en place d'un **groupe d'échange entre gestionnaires agréés et structures souhaitant obtenir l'agrément**.

Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les structures souhaitant échanger sur ce sujet et créer un groupe de discussions. Au besoin, une rencontre pourrait être organisée.

→ Polder2C's

Voir la partie **ACTION 4 : Veille technique et réglementaire** sur le projet INTERREG Polder2C's.

Ce projet, dont France Dignes est associée, se poursuivra en 2022.

→ Les projets à long terme ou au long court

- **Fiche technique : comprendre les modèles hydrauliques**

Les gestionnaires n'ont pas forcément de personnel compétent en hydraulique dans leurs locaux. C'est pourquoi, la création d'une **note explicative « comprendre les modèles hydrauliques »** permettrait au plus grand nombre de porter un regard expert sur les données traitées et produites par ces modèles.

L'objectif est de travailler sur les **différents modèles/logiciels existants** mais aussi sur leur **spatialité (1D, 2D, 3D)** afin d'établir un **comparatif des avantages et inconvénients** de chacun en fonction des résultats escomptés.

Cette note devrait voir le jour peu avant la JT prévue sur ce sujet en 2022.

- **Note sur les Evénements Importants pour la Sureté Hydraulique (EISH)**

Avec la GEMAPI, la communauté des gestionnaires de digues s'agrandit. Dans ce contexte, il est nécessaire de définir, à travers une note technique, les notions et outils de base du gestionnaire : Cette note expliquera ce qu'est un « **EISH** » en proposant une **adaptation de la nomenclature** utilisée dans les fiches de suivi d'évènements (réglementaire), **avec celle du SIRS**.

- **Mise à jour des listes de CCTP/Conventions**

Dans son rôle de mise en réseau et d'apport de connaissances, France Dignes propose un ensemble de **conventions anonymisées** (Transfert, GEMAPI, Superposition etc.) ainsi qu'une liste des **CCTP les plus courants** (VTA, Travaux courants, Végétation etc.), relatifs à la gestion des digues. Elle met ainsi à disposition des adhérents une bibliothèque de documents et un tableau de synthèse (CCTP).

Ces documents seront mis à jour tout au long de l'année.

Nos partenaires

Partenaires techniques



Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation



Cerema



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère



Partenaires financiers



FRANCE DIGUES

Les digues en réseau

